

# LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Math. 24 : 33.

4<sup>e</sup> ANNÉE.

BALE (SUISSE), FÉVRIER 1880.

NUMÉRO 8.

## LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour.

COMITÉ. J. N. Andrews,  
de la Société, J. Erzen-berger,  
Pierre Schlied.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5

par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser : Bureau des «SIGNES DES TEMPS»  
Bâle (Suisse).

### CANTIQUES.

SEIGNEUR, nous chargeons notre croix,  
Pour toi nous laissons toute chose ;  
Nous n'aimons suivre que ta voix  
Sur toi seul notre cœur repose.  
Fuyez désirs ambitieux,  
Vains soucis, terrestre espérance ;  
Nous possédons Christ et les cieux,  
Nous avons tout en abondance.

Serviteurs d'un Dieu rejeté,  
Que nous fait l'abandon du monde !  
S'il blâme ou s'il est irrité,  
C'est le Seigneur qui seul nous sonde.  
Puisque ta grâce nous suffit,  
Dieu de sagesse et de puissance,  
Qu'importe si l'on nous maudit !  
N'es-tu pas notre délivrance ?

Qu'importent mépris et douleur,  
Et toi, montaine renommée !  
Peine est plaisir, perte est honneur,  
Dans les rangs de ta sainte armée,  
Sous les drapeaux, Père éternel,  
Si quelque orage se déchaîne,  
La foudre, à l'éclat solennel,  
Ne brisera que notre chaîne.

L'homme vent-il nous affliger ? ...  
Nous nous retirons sous ton aile,  
Attendant au sein du danger,  
Le repos promis au fidèle.  
Par ta grâce, ô notre Sauveur !  
Rien ne peut nous être funeste ;  
Apprends-nous à faire tout bonheur  
Qui n'est pas un bonheur céleste.  
— CANTIQUES SPIRITUELS.

### Paroles d'Avertissement.

#### LE BŒUF QUI HEURTE DE SA CORNE.

On a fait la juste remarque que les préceptes de la loi de Moïse, quoique ce code fut donné en vue d'un peuple spécial, placé dans des circonstances spéciales, renferment et présentent les principes invariables et éternels de droiture et de justice sur lesquels doivent être fondées à toujours toute loi bonne et toute véritable moralité. Nous appelons instamment l'attention de nos lecteurs sur une courte exposition d'une loi renfermant un principe inamuable, et conséquemment aussi obligatoire pour nous que pour les individus ou les nations des temps passés.

« Si un boeuf heurte de sa corne un homme ou une femme, et que la personne en meure, le boeuf sera lapidé sans aucune remission, et on ne mangera point de sa chair, et le maître du boeuf sera absous. Mais si le boeuf avait auparavant accoutumé de heurter de sa corne, et que son maître en eût été averti avec protestation, et qu'il ne l'eût point renfermé, en sorte qu'il tue un homme ou une femme, le boeuf sera lapidé, et même on fera mourir son maître. » Ex. 21 : 28, 29.

Le principe de cette loi est très-simple et très-vaste, appliqué ici dans un cas particulier, mais il s'étend aussi à des milliers d'autres cas. C'est celui-ci : Tout homme est responsable envers Dieu des maux qui résultent de son égoïsme, ou de son indifférence au bien-être d'autrui.

« Si un boeuf heurte de sa corne un homme ou une femme, et que la personne en meure, le boeuf sera lapidé sans aucune remission, et on ne mangera point de sa chair, et le maître du boeuf sera absous. » L'action de lapider le boeuf devait avoir pour but de montrer aux hommes combien la vie humaine était précieuse aux yeux du Législateur. L'animal qui la détruisait devait être jeté loin comme une abomination.

Bien des siècles avant que cette loi fut donnée, Dieu avait dit à Noé : « Je redemanderai votre sang, savoir le sang de vos âmes, je le redemanderai de la main de toutes les bêtes, et de la main de l'homme. » Une flétrissure devait reposer sur l'homme ou sur la bête qui aurait détruit un être créé à l'image de Dieu. Mais pourquoi le

maître de l'animal devait-il être absous dans ce cas ? Simplement parce que la mort de la personne n'était en aucune manière le résultat de son imprudence ou de son égoïsme. Il n'avait aucune raison pour s'attendre à un tel résultat. Si le boeuf avait auparavant accoutumé de heurter de sa corne, et qu'il l'eût su, il aurait été responsable des conséquences qu'elles eussent pu être, car il avait toute raison de soupçonner que du mal arriverait, et il n'avait pris aucune précaution pour l'empêcher. Et si le boeuf tue un homme ou une femme, c'est le maître de l'animal qui est coupable du meurtre et il sera mis à mort. Pourquoi ? Parce que la mort a été le résultat de son égoïsme ou de son indifférence pour la vie de ses semblables, et, selon la loi de Dieu, cet homme doit payer de sa vie sa coupable indifférence. Le principe de la loi est un principe qui s'accorde avec le sens commun.

Vous voyez un de vos semblables se débattre dans l'eau pour essayer d'en sortir. Vous savez qu'il ne pourra jamais se délivrer lui-même. Et vous savez aussi que le peu de secours que vous pourriez lui donner l'arracherait à une mort certaine. Vous le regardez et passez outre. Il est vrai que vous ne l'avez pas poussé dans l'eau. Mais il meurt par votre négligence. Son sang sera sur votre tête. Devant le tribunal de Dieu et de votre conscience, c'est vous qui êtes cause de sa mort. Pourquoi ? Ce n'est pas vous qui l'avez tué. Le maître du boeuf non plus n'a pas même levé la main sur celui qui a été mis à mort. Mais on fera sûrement mourir son Maître. Vous n'aviez aucune mauvaise intention, ni lui non plus. Vous ne vouliez pas causer sa mort, au fond vous ne vous en souciez pas. Il a lâché un animal sauvage, fougueux et intraitable, sachant qu'il était tel ; et il ne s'est pas souvenu quel mal cet animal pouvait faire, quelles souffrances il pouvait causer. Mais Dieu l'en a rendu responsable.

Tout homme est responsable des maux résultant de son propre égoïsme ou de son indifférence pour la vie de ses semblables. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de prouver qu'un homme a agi méchamment ou qu'il a eu l'intention de faire du mal pour le rendre responsable du résultat de ses actions. Le voleur de grands chemins n'a aucune pensée de méchanceté contre celui qu'il vole et qu'il assassine ; il ne désire pas non plus sa mort ; il n'en veut qu'à son argent, et s'il peut l'obtenir, il ne se soucie pas d'autre chose. Il vole et assassine parce qu'il s'aime lui-même et ne se soucie pas d'autrui. Comme le maître du boeuf, il est dirigé par le même principe d'égoïsme, bien qu'il agisse d'une manière différente ; aussi sera-t-il tenu responsable d'après le même principe que lui.

Dans l'épreuve du maître du boeuf, voici les deux questions qui lui étaient adressées : Le boeuf avait-il auparavant accoutumé de heurter de sa corne ? Son maître le savait-il lorsqu'il le lâchait ? Si les réponses à ces deux questions étaient affirmatives, le maître du boeuf était responsable de toutes les conséquences. Cette règle a été établie par Dieu lui-même.

1. Les liqueurs enivrantes ne produisent-elles pas toujours la misère, le malheur et la mort ? Ce fait n'a-t-il pas été certifié à ceux qui préparent les boissons spiritueuses et à ceux qui en font un trafic ? Si l'on peut établir ces deux faits, la conclusion est inévitable. Ces personnes sont responsables de tous les résultats de leur action, et cela d'après un principe parfaitement intelligible, reconnu et proclamé par Dieu lui-même, principe d'après lequel il a agi.

Prétez votre attention à ces deux faits : 1. Les liqueurs enivrantes produisent toujours la misère ? 2. Ceux qui les préparent ou qui en font un trafic ont connaissance de ce fait. Quant au premier de ces faits, il suffira de vous rappeler combien d'espérances spirituelles ont été détruites, combien de larmes ils ont fait couler. Chacun d'entre nous peut compter parmi ses connaissances le nombre de ses victimes, considérer leur réputation et leur position dans la société, penser à leurs familles jadis heureuses et à leurs perspectives de réussite, et contempler le changement terrible que quelques années de l'usage des spiritueux ont amené ! Beaucoup d'entre nous peuvent se souvenir de

non moins de 20, 30, 50 ou 100 familles détruites de cette manière. Quelques-uns de ces infortunés ont été une fois nos amis intimes, et leur histoire est bientôt racontée.

Ils ont bu de temps en temps par occasion, à cause de la société dans laquelle ils se trouvaient, ou simplement pour s'égayer. Ils ont ainsi acquis le goût des stimulants et formé des habitudes de dissipation. Ils sont devenus oisifs et par conséquent inquiets. Et ils ont continué de boire, en partie pour satisfaire leur goût, en partie pour tranquilliser leur conscience. Ils ont vu que la ruine arrivait sur eux et ils ont lutté contre elle avec quelque degré d'énergie, mais sans résultat. La résistance est devenue de plus en plus faible, et bientôt la lutte s'est terminée ; ils se sont laissés entraîner par le courant, et maintenant où sont-ils ? L'un a été trouvé par les réformateurs de l'intempérance, perdu de fortune, de réputation, de corps et d'esprit, et a été réformé. Un autre est mort dans un accès d'ivresse. Un autre a été trouvé raide mort sur le bord de la route par un matin d'hiver. Un autre a été jeté à terre de son cheval et est estropié pour le reste de sa vie, néanmoins il trouve encore moyen de faire sa visite journalière au cabaret. Un autre est un malheureux vagabond sans principes et ayant perdu tout sentiment de respect de soi-même, errant de cabaret en cabaret, s'associant à tout ce qu'il y a de plus vil ; il est une plaie pour la société, et une peste pour ses semblables. Un autre est enfermé dans une maison pénitentiaire pour avoir commis un crime dans un accès d'ivresse.

Entrez dans le palais de justice ou se presse une foule immense, et vous verrez un autre de ces infortunés, pâle, l'air hagard et les yeux égarés où se peint le désespoir. Qu'a-t-il fait ? Un soir, après avoir dépensé tout son argent et avoir rôdé çà et là jusqu'à ce que tous les cabarets fussent fermés, il retourna à sa misérable habitation. Quelques morceaux de bois brûlaient dans l'âtre ; sa femme et ses enfants étaient assis autour. Il poussa brusquement un enfant d'un côté et un autre de l'autre, car il avait froid. Sa femme lui fit des remontrances, en lui rappelant que ce n'était pas lui qui avait pourvu au peu de feu qu'il y avait encore. En proférant d'affreux blasphèmes il déclara qu'il ne voulait pas être traité de la sorte. Il lui montraient qui serait le maître, et pour donner une preuve de son autorité, il lui fracassa le crâne avec les derniers morceaux de bois qui restaient. Il n'avait pas l'intention de la tuer. Ses dernières luttes contre la mort le firent revenir à lui-même, et il fut frappé d'horreur. Il aurait donné tout au monde pour n'avoir pas commis cette action. Si cela avait pu lui rendre la vie, il se serait presque décidé à prendre l'engagement de ne plus jamais goûter de liqueurs enivrantes. Contemplez maintenant la misère profonde où est plongée sa famille. Depuis des années il ne lui procurait qu'une faible partie du nécessaire, et ses enfants ont vécu comme ils ont pu, moitié nus et presque mourants de faim, privés de toute éducation, et n'ayant que de mauvais exemples devant les yeux. Comment la femme et les enfants pouvaient-ils être encouragés à entreprendre quoi que ce fut, ou à faire des efforts quelconques dans le bien ? A la maison, les enfants sont maltraités, et ils grandissent sans aucuns principes. Peut-on attendre d'eux quelque chose de bon ? Et s'ils prennent le dessus, ce devra être au travers de nombreuses difficultés.

Combien de milliers de familles ont été ruinées de la même manière ! le père était un ivrogne, et la mère, que vouliez-vous qu'elle fit ? Elle a souffert, espérant contre toute espérance, et pour l'amour des enfants, elle a bravé les difficultés, et bien des fois, caché sous un air joyeux, sa tristesse et son désespoir, jusqu'à ce qu'enfin elle est morte de chagrin, ou a succombé sous les coups de celui qui avait juré de la protéger.

Ces faits et d'autres semblables sont les résultats produits par les liqueurs enivrantes, ce ne sont pas des effets accidentels, mais communs et naturels que l'on peut voir partout, dans chaque ville, dans chaque bourg et dans chaque hameau. De quelque côté que nous regardions, nous voyons quelques-uns de ces effets. La plus

grande misère que la nature humaine puisse endurer dans ce monde est produite par l'usage des boissons enivrantes. Rien ne dégrade et n'avilit l'homme comme les boissons spiritueuses. Rien n'est trop vil pour l'ivrogne, et il n'y a rien qu'il ne consentira à faire pour se procurer sa boisson favorite. Il n'y a rien qui plonge plus bas l'homme tout entier, rien qui ne détruise plus complètement en lui, non-seulement tout principe moral, mais aussi tout respect de soi-même, tout égard pour la réputation, toute pudeur et tout sentiment humain. L'ivrogne peut rompre tous les liens, et se dégrader de tout frein ; le sentiment humain est étouffé chez lui à tel point, qu'il peut s'enivrer aux funérailles d'un parent le plus cher, et demander à boire dans les derniers moments de sa vie.

Considérez maintenant cet être humain que Dieu a créé pour un but élevé, et qu'il a doué de nobles facultés, voyez-le dégradé, avili, souillé, impropre pour le ciel, une peste pour cette terre. Est-il le centre d'un cercle ? Voyez quelle est son influence dans sa famille et dans son voisinage, la misère qu'il endure, et celle dont il est la cause, comptez les larmes d'une malheureuse épouse qui maudit le jour de son mariage, et les pleurs d'enfants infortunés qui maudissent le jour qui les a vus naître. A tout ce mal positif causé par les liqueurs enivrantes, ajoutez la perte du bonheur dont cette famille aurait joui, et qu'elle aurait communiqué sans les spiritueux. Parrez dans un village ou une ville, et prenez note de toutes les misères produites par l'usage des liqueurs enivrantes, et vous vous demanderez sûrement si les régions de la mort éternelle peuvent offrir une telle désolation. Partout où se trouve l'ivrogne, le même cri se fait entendre, et partout il y a des lamentations, du deuil et du malheur ; et toutes les choses qui sont pures, aimables, de bonne réputation et qui sont dignes de louange tombent devant ces tristes résultats. Voilà les effets produits par l'usage des spiritueux. Quelqu'un peut-il nier que « le boeuf avait accoutumé de heurter de sa corne ? »

2. Le maître a-t-il été averti de cela ? ou ceux qui préparent les spiritueux et ceux qui les débitent ont-ils eu connaissance de leurs effets ? ces effets sont manifestes, et ceux qui préparent les liqueurs et qui en font un trafic ont des yeux, des oreilles, et de l'intelligence aussi bien que d'autres personnes. Ils savent que le profit qu'ils font, ils le font aux dépens de la vie et du confort d'autrui ; et que la marée qui monte à l'aide de leur maudite marchandise entraîne chaque année des milliers de victimes dans la ruine temporaire et éternelle. Mais ce n'est pas tout. Dernièrement l'attention du public en Amérique a été fortement attirée sur ce sujet. Les esprits ont été éclairés, et bien des personnes ont senti leur responsabilité à cet égard. Le sujet a été présenté sous un nouveau jour, et les hommes ne peuvent manquer de voir l'absurdité qu'il y a à frapper de réprobation celui qui est tenté, tandis que le tentateur est honoré, à blâmer les ivrognes et à honorer ceux dont le métier est de faire des ivrognes. Mais ceux qui préparent les spiritueux ont-ils connaissance de leurs effets ? Jetez un coup d'œil sur le voisinage d'une distillerie ; l'influence qu'elle répand s'étend bien au loin. Cette influence contraind, attire les pauvres, les malheureux, les ivrognes et les vicieux. Ceux qui ont de l'argent l'apportent ; ceux qui n'en ont pas apportent du grain, ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre apportent des meubles, ceux qui n'ont rien se donnent eux-mêmes et payent de leur travail. Le maître distillateur connaît tous ces hommes ; il sait quelles sont leurs dispositions, et probablement il connaît aussi leurs familles. Il peut calculer les effets que peuvent produire les spiritueux. Ces malheureux sortent de chez lui, les uns pour mourir en chemin, les autres pour maltraiter leurs familles ; et d'autres sont tout aussi prêts à commettre n'importe quelle mauvaise action. Dirait-il qu'il n'est pas responsable de ces choses, et prendra-t-il ce langage de Cain : « Suis-je le gardien de mon frère, moi ? » Il savait bien quel serait le résultat, et pour un peu de gain, il voulut le hasarder. Soit qu'un de ces hommes maltraitât sa famille, soit qu'un autre mourût sur le chemin, il s'en

est fort peu soucieux pourvu qu'il parvint à son but. Le bouaf avait accoutumé de heurter de sa corne, il le savait, et pour un gain chétif il le lâcha, mais Dieu maintiendra la justice de sa loi dans toute son étendue en rendant cet homme responsable de toutes les conséquences. Mais on s'excuse fréquemment en disant : « Une très-faible partie seulement des produits de notre manufacture se consomme dans le voisinage, nous en envoyons au dehors la plus grande partie. »

Et les effets en sont-ils moins mortels pour cela ? De cette manière vous évitez de voir les effets, et vous empoisonnez des étrangers au lieu de vos voisins. Que diriez-vous d'un homme qui, vendrait des vêtements infectés de petite vérole ou de choléra-morbus, et qui dirait pour se justifier, qu'il les a envoyés au loin, qu'il n'en a point vendu dans le voisinage ? Le brave homme ! il veut bien répandre la maladie et la mort partout à l'étranger ! mais il a trop bon cœur pour y exposer ses voisins. Ne diriez-vous pas à un tel homme : « Vous pouvez envoyer loin de vous ces instruments de mort, mais vous ne pouvez pas vous débarrasser ainsi de votre responsabilité. L'œil de Dieu suit ces vêtements, et tout le mal qu'ils causeront vous sera imputé. » Nous disons de même de celui qui envoie au loin des spiritueux.

« Mais, dira-t-on, si je ne le fais pas, d'autres le feront. » Quel péché ne peut-on pas excuser de cette manière ? Je sais qu'un complot est formé pour piller mon voisin ; si je ne le trahis pas, un autre le fera. Et pour quoi ne pourrai-je pas aussi bien qu'un autre empêcher cet argent ? Si vous considérez comme un privilège d'empêcher le salaire d'iniquité, faites-le. Mais ne prétendez pas être l'ami de Dieu ou de l'homme, tandis que vous estimez comme un privilège d'insulter Dieu et de détruire vos semblables. Voici encore une excuse que les débauchés de liqueurs donnent ordinairement : Je voudrais que ce trafic fût banni de la terre, mais que puis-je faire ? Ce que vous pouvez faire ! Vous pouvez au moins en délivrer un homme. Vous pouvez vous laver les mains de ce misérable trafic. Et si vous n'êtes pas disposés à le faire, on ne peut pas beaucoup se fier à vos bons desirs. Celui qui est injuste dans les petites choses est injuste aussi dans les grandes. Je puis à peine concevoir quelque chose de plus incompatible avec tout sentiment de générosité et tout principe noble que le trafic des spiritueux. Les temps d'ignorance sont passés. Chacun a les yeux ouverts sur ce sujet, et personne n'agit sans connaissance à cet égard. Examinez un instant la boutique du débitant de liqueurs et la société qu'il fréquente. Son ameublement consiste en un tonneau, quelques bouteilles, une douzaine de verres. Il tient quelques autres articles, seulement pour l'apparence, tels que balais, vaisselle, tabac, etc. L'inventaire en est bientôt fait. Je dis qu'il tient quelques autres articles, car il serait même honteux de n'avoir qu'un débit de liqueurs. Son magasin n'a pas besoin d'enseigne, chaque ivrogne le connaît comme par instinct. Les aveugles mêmes pourraient le découvrir par des signes infallibles. Et la société qu'il fréquente est composée de tout ce qu'il y a de vil et de dépravé. Voilà où se trouve le débitant de liqueurs, entouré de dissipation, et d'êtres humains parvenus aux derniers degrés de la misère humaine sous ses formes les plus repoussantes et les plus hideuses. Et son commerce a pour but d'allumer les querelles, d'encourager le blasphème, d'exciter toute mauvaise passion, de détruire toute crainte salutaire, de rompre tout frein, et de produire une indifférence concernant Dieu et le prochain ; et combien de fois la providence de Dieu ne l'abandonne-t-elle pas à boire de son propre poison, et à devenir le plus misérable de cette misérable compagnie ! Qui peut contempler un cas de cette nature et ne pas dire que Dieu est juste envers un tel homme ! Il est tombé dans la fosse qu'il s'est creusée, son pied a été pris dans ses propres filets.

Quant nous pensons aux années qu'il a passées dans ce triste service, à la quantité de liqueurs qu'il a envoyées au loin dans toutes les directions, et à la misère qu'il a causée, nous nous demandons : Qui peut calculer la responsabilité qui repose sur lui ? Qui est-ce qui en viendrait la position d'un tel homme, lors même qu'il aurait accumulé une fortune immense ? ou qui est-ce qui prendrait ses gains avec toute sa

responsabilité ? Mais il y en a qui diront : « Je ne prépare ni ne débite des spiritueux. » Non, mais vous buvez de temps en temps, et par votre exemple, vous en approuvez l'usage. Vous en voyez les effets terribles, toutefois vous les recevez dans votre maison, et vous en approuvez l'usage. Autant que vous l'appuyez de votre influence vous avez votre part de responsabilité dans les effets qu'il produisent. Si vous prêtez votre influence pour rendre respectable le sentier de la ruine, ou que vous n'aidez pas à y jeter de l'opprobre, vous ne serez pas innocents devant Dieu. Vous ne pouvez impunément vous tenir à l'écart et ne rien faire. Un poison mortel circule dans notre pays portant avec lui la maladie, la désolation et la mort. L'alarme a été donnée. Les effets mortels de ce poison ont été décrits, vus et ressentis. Ses victimes se trouvent dans toutes les classes de la société, et quelque grande différence qui existe entre elles, quant à la fortune, l'éducation ou l'intelligence, les liqueurs enivrantes les amènent tous au même niveau. Dans quelques contrées on a fait de grands efforts pour arrêter ce fléau, et un succès surprenant tout attende à couronner ces efforts. Néanmoins le fléau règne encore dans une immense mesure. Que fera tout bon citoyen en face de cette calamité ? N'éloignera-t-il pas les spiritueux de sa maison, de son magasin, de ses propriétés, en un mot de tout ce qui lui appartient ? Ne prendra-t-il pas toute espèce de précautions pour se garantir de leur contact, et n'exercera-t-il pas son influence pour en diminuer la circulation, et par conséquent pour diminuer la misère humaine ? S'il craint Dieu, et s'il a regard au bien de ses semblables, peut-il faire moins que cela ? Peut-il, dans la plénitude de son egoïsme, se lever et dire : « Je ne ferai aucune promesse ; je ne veux m'engager à rien ; je ne suis pas en danger. » S'il peut parler ainsi, et se tenir à l'écart, le considérez-vous comme un bon citoyen ? Je parle comme à des hommes sages, jugez vous-mêmes de ce que je dis. — David Merrill.

## Articles Variés.

### POUVONS-NOUS RECONNAÎTRE QUEL EST LE SEPTIÈME JOUR ?

PREMIER ARTICLE.

Parmi les nombreuses excuses que l'on donne pour ne point garder le saint Sabbat de Dieu, celle qui est basée sur l'argument que l'on ne peut reconnaître quel est le septième jour, est ce qu'on peut appeler le dernier rempart. Lorsque tous les autres arguments ont manqué, on retombe sur celui-ci, et on s'excuse ainsi de ne pas s'inquiéter davantage à ce sujet. Nous entendons souvent ces personnes dire qu'elles sont convaincues que le septième jour est le Sabbat, et qu'elles le garderaient si elles savaient seulement quel est ce jour ; mais que, soit avant le déluge, soit pendant le séjour d'Israël en Egypte, la captivité de Babylone, le Siècle de Fer, ou une autre période, le temps a été perdu, de sorte qu'on ne peut maintenant retrouver le véritable septième jour. Nous sommes certains que, si le lecteur est assez sincère pour chercher à connaître réellement la vérité, nous pouvons maintenant le convaincre que cette excuse est tout à fait sans fondement.

On peut montrer par une foule de preuves les plus convaincantes que le samedi est le véritable septième jour, le jour auquel Dieu s'est reposé à la création du monde. N'est-il pas un peu étrange qu'avant que les défenseurs du septième jour aient paru, personne n'ait jamais dit qu'on ne pouvait savoir quel était le septième jour ? Depuis le ministre dans sa chaire jusqu'au petit enfant dans l'école du dimanche, tous s'accordaient à dire que le samedi était l'ancien septième jour auquel Dieu se reposa ; et le dimanche, le premier jour de la semaine, le jour où Christ ressuscita des morts. Mais lorsqu'on montre qu'il n'y a aucune preuve pour sanctionner un Sabbat du premier jour, et que les Ecritures enseignent que le septième jour est toujours le Sabbat, alors, voyez ! ces mêmes personnes deviennent tout à coup très-ignorantes. Le temps a été perdu, disent-elles, et il est impossible de dire quand vient le septième jour. Peuvent-elles dire quand vient le premier jour, le jour de la résurrection de Christ ? Elles semblent n'avoir jamais aucun doute concernant ce jour-là. Si elles peuvent dire quand vient le premier jour, certainement nous pouvons trouver le septième ; car ce doit être celui qui précède immédiatement le premier ! Ayant trouvé le

premier jour, toute personne pouvant compter sur ses doigts jusqu'à sept, devrait pouvoir trouver le septième jour ! Mais malgré que tous les autres jours de la semaine soient si faciles à trouver et à compter, de manière ou d'autre ce septième jour est très-glissant, ennuyeux et difficile à trouver.

Nous supposerions naturellement que les personnes qui affirment que « le temps a été perdu » se trouvent uniquement un nombre de celles qui guident qu'il n'y a maintenant aucun Sabbat obligatoire, mais ce n'est point le cas. Ces personnes reconnaissent généralement que le samedi est l'ancien et véritable septième jour, et que l'on ne peut nullement se reposer sur l'argument du « temps perdu. » Il est vraiment surprenant que cet argument soit employé par ceux qui professent un grand respect pour le commandement concernant le Sabbat, et pour le dimanche, le jour de la résurrection, comme étant le Sabbat chrétien. Ils semblent ne pas comprendre que si du temps a été perdu, ils ne sont pas plus avancés que nous ; car cette objection est tout aussi forte contre le premier jour de la semaine que contre le septième.

Admettant que le Sabbat du septième jour soit obligatoire, il est déraisonnable de supposer que Dieu ait permis que ce jour fût perdu. Si Dieu a donné une loi enjoignant l'observance du septième jour, il a certainement la puissance de conserver la connaissance de ce jour, s'il désire encore que les hommes l'observent. C'est donc une chose des plus absurdes d'admettre que le septième jour est le jour que nous devons observer, mais de déclarer en même temps qu'il a été perdu et que nous le garderions si nous pouvions savoir quel il est. C'est attaquer directement la puissance de Dieu. Il serait également déraisonnable de prétendre, qu'un jour quelconque de la semaine soit le Sabbat, et de dire en même temps que les jours de la semaine ont été perdus, de sorte que vous ne pouvez pas reconnaître quel est le jour du Sabbat. Le jour du jugement montrera que toutes ces objections viennent moins d'une difficulté réelle dans cette question, que d'un cœur charnel non disposé à se soumettre aux réclamations évidentes de la loi de Dieu.

Mais venons-en aux faits décisifs. Suivons-nous attentivement, et voyez s'il n'y a pas un grand nombre de preuves attestant que, depuis la création, le samedi est le vrai Sabbat. Le chapitre premier de la Genèse nous donne une histoire concise des six premiers jours du temps. Il est dit au chapitre 2, 1-3 : « Les cieux donc et la terre furent achevés, et toute leur armée. Et Dieu eut achevé au septième jour l'œuvre qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute l'œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'en ce jour-là il s'était reposé de toute l'œuvre qu'il avait créée pour être faite. »

Ici nous avons un point de départ certain. Dieu travailla les six premiers jours. Il se reposa le septième. Ensuite il bénit le septième jour, puis il le sanctifia. Sanctifier signifie mettre à part pour un saint usage. Cela montre qu'à ce temps-là, Dieu désigna ce jour pour qu'Adam et sa famille le sanctifiasse. L'observance de ce jour devait marquer de semaine en semaine une période de sept jours. Telle fut l'origine de la semaine de sept jours que nous trouvons si souvent mentionnée dans l'histoire des patriarches et ensuite des Juifs. Remarquez quelques exemples. Avant de faire venir le déluge, Dieu dit à Noé : « Car dans sept jours je ferai pleuvoir sur toute la terre. » Gen. 7 : 4. Et de Noé, il est dit : « Et quand il eut attendu encore sept autres jours, il lâcha encore le pigeon hors de l'arche. » Gen. 8 : 10. Et encore : « Et il attendit encore sept autres jours ; puis il lâcha le pigeon. » Verset 12. Laban dit à Jacob : « Achevé la semaine de celle-ci, et nous te donnerons aussi l'autre, pour le service que tu feras encore chez moi sept autres années. Jacob donc fit ainsi et il acheva la semaine de Léa. » Gen. 29 : 27, 28. Ces citations et un grand nombre d'autres que nous pourrions donner montrent que la semaine, composée de sept jours, était connue et observée par les patriarches, soit avant, soit après le déluge. D'où il résulte que cela est une preuve évidente qu'ils avaient le Sabbat, et qu'ils l'observaient. Gillilan dans son ouvrage sur « Le Sabbat », publié par la Société américaine de traités religieux, parle ainsi de l'antiquité de la semaine et du Sabbat parmi toutes les nations :

« A propos de cette question sur laquelle on s'accorde si généralement, qu'il suffise de présenter les paroles de quelques auteurs éminents : « L'arrangement septénaire des jours, dit Scaliger, était en usage chez les Orientaux dès la plus haute antiquité. »

« Nous avons tout lieu de croire, fait observer le Président De Goguet, que l'institution de cette courte période de sept jours, appelée semaine fut le premier pas de l'humanité dans l'action de diviser et de mesurer le temps. De temps immémoriaux, nous trouvons que cette période est employée parmi toutes les nations sans aucune variation dans sa forme. Les Israélites, les Assyriens, les Egyptiens, les Indiens, les Arabes, et en un mot toutes les nations de l'Est ont dans tous les siècles fait usage de la semaine, composée de sept jours. Nous trouvons la même coutume chez les anciens Romains, les Gaulois, les Bretons, les Germains, les nations du Nord et de l'Amérique. » Selon Laplace, la semaine est peut-être le monument le plus ancien et le plus incontestable de la connaissance humaine. « Il paraîtrait que les Chinois, qui n'ont maintenant aucun Sabbat, honorent jadis le septième jour de la semaine. » — Pages 364, 365.

Toutes ces nations anciennes étant des descendants de Noé et de ses fils, durent recevoir de leurs ancêtres le Sabbat par tradition. Il est évident que le Sabbat n'a pu se perdre depuis le temps d'Adam à Abraham, quand nous considérons qu'Adam vécut et conversa avec Méthuséa 243 ans ; que Méthuséa fut contemporain de Sem 98 ans, et que Sem vécut avec Abraham 150 ans.

La vie de ces trois hommes mesuré tout le temps écoulé depuis Eden jusqu'au temps même de la vieillesse d'Abraham. Ne leur était-il pas facile et naturel de transmettre le Sabbat de père en fils sans aucune probabilité de le perdre !

Mais si le Sabbat a été conservé du temps des patriarches, n'a-t-il pas été perdu en Egypte ? Lisons dans Ex. 16, ce qui arriva immédiatement après leur sortie d'Egypte : « Alors l'Eternel dit à Moïse : Voici je vais vous faire pleuvoir des cieux du pain, et le peuple sortira et en recueillera pour chaque jour ce qu'il lui en faut, afin que l'éprouve, s'il marchera, ou non, dans ma loi. Mais le sixième jour, qu'ils apprêtent ce qu'ils auront apporté, et qu'il y en ait le double de ce qu'ils recueillent chaque jour. Ainsi chacun en recueillait tous les matins autant qu'il lui en fallait pour manger ; car lorsque la chaleur du soleil était venue, elle se fondait. Et au sixième jour, ils recueillirent du pain au double, deux homers pour chacun. Alors les principaux de l'Assemblée vinrent pour le rapporter à Moïse. Et il leur répondit : C'est ce que l'Eternel a dit : Demain est le repos, le Sabbat saint à l'Eternel ; faites cuire ce que vous avez à cuire, et faites bouillir ce que vous avez à bouillir, et serrez tout ce qui sera de surplus, pour le garder jusqu'au matin. Ils le serrent donc jusqu'au matin, comme Moïse l'avait commandé, et il ne puait point, et il n'y eut point de vers. Alors Moïse dit : mangez-le aujourd'hui ; car c'est aujourd'hui le repos de l'Eternel. Aujourd'hui vous n'en trouverez point dans les champs. Pendant six jours vous le recueillerez, mais le septième est le Sabbat ; il n'y en aura point en ce jour-là. Et au septième jour quelques-uns du peuple sortirent pour en recueillir ; mais ils n'en trouvèrent point. Alors l'Eternel dit à Moïse : Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements et mes lois ? Considérez que l'Eternel a établi parmi vous le Sabbat ; c'est pourquoi, il vous donne au sixième jour du pain pour deux jours ; que chacun demeure en son lieu ; et que nul ne sorte de son lieu au septième jour. Le peuple donc se reposa au septième jour. Et les enfants d'Israël mangèrent la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus au pays qu'ils devaient habiter ; ils mangèrent dis-je, la manne jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus aux frontières de Canaan. » Versets 4, 5, 21-30, 35.

Remarquez les faits importants qui sont ici exposés : 1. La manne tombait pour tout Israël les six premiers jours de la semaine. 2. Il ne tombait point de manne le septième jour, le Sabbat. 3. Il en tombait une double portion le sixième jour. 4. La manne qui tombait tout autre jour que le sixième ne se conservait pas jusqu'au lendemain. 5. Celle qui tombait le sixième jour se conservait le jour du Sabbat. Cinq miracles remarquables furent opérés chaque semaine pendant quarante ans, désignant le jour du Sabbat d'une manière si remarquable qu'un enfant ne pouvait manquer de le reconnaître. Ce fut l'œuvre spéciale du Tout-Puissant d'enseigner aux Juifs à se souvenir de son saint Sabbat, à le respecter et à le sanctifier. Cinq miracles accomplis chaque semaine feraient 260 chaque année ; et en quarante ans, 40,400 miracles auraient été accomplis pour désigner le Sabbat ! En vérité, lors même que toute trace du Sabbat eût été perdue, il fut alors

rétabli d'une manière si évidente que personne ne pouvait manquer de le reconnaître. Si jamais il fut perdu, certainement il fut rétabli dans cette occasion.

Mais était-ce bien le véritable septième jour qui fut ici désigné? Il serait déraisonnable de dire autrement. 1. Dieu savait certainement quel était son véritable Sabbat du septième jour, et il était capable de le faire connaître. 2. Il est tout à fait déraisonnable de supposer qu'il leur aurait donné un autre jour, et leur aurait enseigné par la manne envoyée du ciel, etc., à violer son saint Sabbat; on ne doit point supposer une telle chose, à moins qu'elle ne soit clairement établie. 3. La Bible nous dit expressément que ce jour était «le repos, le Sabbat saint à l'Eternel,» verset 23; «le septième jour est le Sabbat.» Verset 26. Ces déclarations sont répétées plusieurs fois dans le récit que nous venons de donner. 4. Bientôt après que la manne eut commencé à tomber chacun des jours de la semaine, excepté le septième, et tandis que la nation tout entière observait ce jour-là comme Sabbat, selon les instructions directes de Dieu, l'Eternel descendit sur le mont Sinaï et donna à son peuple les dix commandements. Le quatrième se rapporte au Sabbat et se lit ainsi: «Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours et tu feras toute ton œuvre; mais le septième jour est le repos de l'Eternel, ton Dieu; tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton étranger qui est dans tes portes; car l'Eternel a fait en six jours les cieux, la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.» Ex. 20: 8-11.

Qu'exige ce commandement? Il exige que l'on observe le «jour du Sabbat,» «le septième jour,» «le Sabbat de l'Eternel,» le jour où Dieu s'est reposé et qu'il a béni et sanctifié à la Création, après avoir travaillé six jours. En un mot, il désigne, et spécifie de la manière la plus définie le jour même qui nous a servi de point de départ dans Gen. 2: 1-3. Aucune personne sincère qui comparera les deux récits ne peut en douter. Ainsi donc, à l'époque de l'entrée des Juifs «en Canaan, 2553 ans après» la création du monde, nous sommes certains que nous avons le véritable septième jour.

Dans la terre promise, les Juifs devinrent un peuple grand et nombreux, et pendant plus de 800 ans, ils furent une nation fermement établie. Durant tout ce temps, ils avaient les lois et les règles les plus strictes concernant l'observance du Sabbat. Pendant ce temps, Dieu leur parla souvent par ses prophètes, et appelait fréquemment leur attention sur son saint Sabbat. Voyez 2 Rois 4: 23; 1 Chron. 9: 32; Esa. 56: 2-6; 58: 13; Jér. 17: 24-27; Ezé 20: 10-24; Amos 8: 4-6. Samuel, David, Salomon, Ezéchias, et tous les principaux rois d'Israël vécurent à cette époque. Ce serait tout simplement absurde de supposer que le Sabbat fut perdu pendant ce temps. Gardé ainsi de tous côtés, cela aurait été impossible. En vérité personne ne peut prétendre ici que le temps ait été perdu à cette époque.

Nous avons ensuite, 600 ans av. J.-C., la captivité de Babylone qui a duré 70 ans. Le Sabbat ne fut-il pas perdu pendant cette période? Remarquez quelques faits: 1. Dieu envoya les Juifs en captivité parce qu'ils n'avaient pas strictement observé son Sabbat. Jér. 17: 17-24; Néh. 13: 15-18. Avrait-il donc permis que le Sabbat fut perdu, de sorte qu'on ne pût pas l'observer, et aurait-il ainsi fait échouer le but même pour lequel il les avait envoyés en captivité? 2. Daziel, le plus grand de tous les prophètes de Dieu, vivait à Babylone avec les captifs pendant tout le temps de leur séjour dans cette ville. Voyez Dan. 1: 1-21; 9: 1, 2; Esd. 1: 1-6, etc. Daniel, étant dans une communion continuelle avec Dieu, aurait repris son peuple, s'il avait été en danger de perdre ou d'oublier le Sabbat, car il était très-jaloux pour la loi de son Dieu. Dan. 6: 5. Aussitôt que les Juifs retournèrent à Jérusalem, ils promettent solennellement à Dieu de ne plus violer son Sabbat; et Néhémie leur rappelle que c'était pour ce péché même qu'ils avaient été envoyés en captivité. Néh. 10: 31; 13: 15-18. 4. Il ne serait pas possible à une nation tout entière, dans la courte période de 70 années, d'oublier et de perdre le jour du Sabbat, lors même qu'ils n'auraient point eu de prophètes pour les enseigner, toutefois les Juifs en avaient eu. Que penserions-nous de l'assertion que les Américains ont perdu le jour de l'Indépendance pendant le dernier siècle, de sorte que nous ne pouvons pas savoir quel est le 4 juillet? On n'aurait de cette idée. Toutefois le 4 juillet ne revient qu'une fois par an, et serait par conséquent

beaucoup plus facilement perdu que le Sabbat qui revient toutes les semaines, et qui est un jour observé d'une manière bien plus sacrée. 5. Les registres des affaires et des généalogies étaient soigneusement tenus durant toute cette période. 6. A leur retour, nous trouvons que la nation tout entière, gardait le Sabbat, sans éprouver aucune difficulté quant à reconnaître quel était ce jour. Néh. 10: 31. Ces faits montrent que le Sabbat n'était pas perdu alors.

Environ 500 ans avant Christ, les Juifs retournèrent en Judée, et y restèrent jusqu'à ce que Jérusalem fût finalement renversée, 70 ans après la naissance de Christ. Aggée, Zacharie et Malachie prophétisèrent pendant ce temps, s-là.

De nouveau les Juifs devinrent une nation puissante, établis dans leur propre pays, sous les Maccabées et d'autres. Ici le Sabbat apparaît d'une manière encore plus prominently. Ils l'observaient si strictement qu'ils ne voulaient pas même se défendre ce jour-là en temps de guerre, s'ils étaient attaqués. 1 Maccabées 2: 32-40. Voyez Josephé. Evidemment il n'y avait aucune possibilité qu'ils perdissent le Sabbat à cette époque. Ainsi, lorsque Christ vint, il trouva tous les Juifs très-stricts et excessivement minutieux dans leur observance du Sabbat. Math. 12: 1-42; Jean 5: 1-19. D. M. CANRIGHT.

### JÉSUS CHASSANT DU TEMPLE LES VENDEURS ET LES CHANGEURS.

#### SECOND ARTICLE.

LORSQUE le temple fut purifié, le maintien de Jésus changea. La majesté terrible de son visage fit place à l'expression de la plus tendre sympathie. D'un air de douleur et de compassion il descendit la foule fuyant pêle-mêle. Quelques personnes, retenues par l'irrésistible attraction de sa présence étaient restées. Elles n'étaient point épouvantées par sa dignité majestueuse; leurs cœurs étaient attirés vers lui avec amour et espérance. Ces personnes n'étaient point du nombre des grands ou des puissants de ce monde, qui s'attendaient à pénétrer Jésus du sentiment de leur grandeur, mais c'étaient les pauvres, les malades et les affligés.

Après que les acheteurs et les vendeurs, et la foule en désordre furent loin, Jésus soulagea les affligés qui s'attroupaient autour de lui. Les malades furent guéris, les aveugles recouvèrent la vue, les muets parlèrent et louèrent Dieu, les boiteux sautèrent de joie, et les démons furent chassés de ceux qu'ils avaient longtemps tourmentés. Des mères, pâles d'inquiétudes et de veilles, apportèrent à Jésus leurs enfants mourants pour qu'il les bénit. Il les prit tendrement entre ses bras et les rendit à leurs mères forts et bien portants.

C'était là une scène digne du temple du Seigneur. Celui qui, peu de temps auparavant, s'était tenu sur les degrés du temple comme un ange vengeur, était devenu un messager de miséricorde, calmant les douleurs des opprimés, encourageant ceux qui étaient abattus, soulageant ceux qui souffraient. Des centaines de personnes qui étaient venues à la pâque faibles et découragées, s'en retournèrent bien portantes et l'esprit fortifié et éclairé.

Pendant ce temps le peuple se retirait lentement. Ils étaient partiellement revenus de la panique qui les avait saisis, mais leurs visages portaient une expression d'irrésolution et de timidité qu'ils ne pouvaient cacher. Ils considéraient avec étonnement les œuvres de Jésus; et étaient témoins des cures merveilleuses qu'il accomplissait. Jamais auparavant ils n'avaient rien vu de semblable. Les Juifs savaient que ce n'était pas par une puissance humaine que Jésus avait purifié le temple de ses spéculateurs sacrilèges. L'autorité divine qui inspirait Jésus et l'élevait au-dessus de l'humanité, fut sentie et réalisée par eux, et aurait dû être suffisante pour les amener à ses pieds. Mais ils étaient fermement décidés à ne pas le croire. Ils craignaient que, par ses grandes œuvres et son autorité surhumaine, cet humble Galiléen ne leur ravit le pouvoir et l'ascendant qu'ils possédaient sur le peuple. Dans leur orgueil, ils avaient attendu un roi qui viendrait avec grande pompe, subjuguant les nations de la terre, et donnant à leur propre nation une place beaucoup plus élevée que celle qu'elle occupait alors. Cet Homme, qui vint enseignant l'humilité et l'amour, excitait leur haine et leur mépris.

Lorsqu'il montra dans cette occasion la majesté de sa mission sacrée, ils furent frappés d'une terreur soudaine, mais lorsque le premier moment de frayeur fut passé, ces hommes au cœur dur s'étonnèrent de ce qu'ils avaient ainsi été frappés de terreur,

et avaient fui si précipitamment de la présence d'un seul homme. Quel droit ce Galiléen avait-il d'exercer une telle autorité dans les affaires concernant le temple? Après quelque temps, ils retournèrent, mais ils n'osèrent pas recommencer immédiatement leur première occupation.

La foule était comparativement innocente de cette action, car c'était par l'arrangement des principales autorités du temple, que le parvis extérieur avait été transformé en marché. Le grand péché de profanation reposait sur les sacrificateurs qui avaient déshonoré leur office sacré et l'avaient détourné de son but. Les principaux sacrificateurs et les anciens consultèrent entre eux pour savoir ce qu'ils devaient faire à l'égard de Jésus, et ce que sa conduite pouvait signifier, car il prenait sur lui une autorité plus grande que la leur, et les censurait ouvertement.

Ils allèrent vers Jésus avec une déférence produite par la crainte sous laquelle ils étaient encore; car ils conclurent qu'il devait être un prophète envoyé de Dieu pour restaurer la sainteté du temple. Ils lui demandèrent: «Par quels signes nous montres-tu que tu as le pouvoir de faire de telles choses?» Jésus leur avait déjà donné les preuves les plus évidentes de sa mission divine. Il avait que si son action de chasser du temple les vendeurs et les changeurs ne les convainquit pas qu'il était le Messie, aucune autre preuve ne le ferait. C'est pourquoi il répondit à leur défi par ces paroles: «Abattez ce temple, et je le relèverai dans trois jours.» Ils pensaient que Jésus parlait du temple de Jérusalem, et ils furent étonnés de sa présomption apparente. Leurs esprits incrédules étaient incapables de discerner qu'il faisait allusion à son propre corps, le temple terrestre du Fils de Dieu. Ils répondirent avec indignation: «On a été quarante-six ans à bâtir ce temple, et tu le relèveras dans trois jours?»

Jésus ne voulait pas que les Juifs sceptiques géoucrissent la signification cachée de ses paroles. Il ne désirait pas même que ses disciples les comprissent alors. Après sa résurrection, ils se rappellèrent les paroles qu'il avait dites, et alors ils les comprennent correctement. Ils se souvinrent qu'il leur avait dit aussi qu'il avait le pouvoir de quitter sa vie, et le pouvoir de la reprendre. Jésus connaissait jusqu'au bout le sentier dans lequel il était entré. Ses paroles avaient une double signification. Elles se rapportaient au temple de Jérusalem aussi bien qu'à son propre corps.

Le temple fut bâti et ses services furent institués pour représenter la mort et la sacrificature de Christ. Sa crucifixion abolissait les services de ce temple parce qu'ils étaient des figures du sacrifice du Fils de Dieu qui devait être accompli. Ils désignaient Christ lui-même, le grand antitype. Dès le jour que les Juifs auraient accompli leurs mauvais desseins en faisant à Jésus tout ce qu'ils voulaient, les offrandes, les sacrifices et les services en rapport avec ces offrandes, n'auraient plus aucune valeur aux yeux de Dieu, car le type aurait fait place à l'antitype par l'offrande parfaite du Fils de Dieu.

La sacrificature tout entière fut établie pour représenter le caractère médiateur de l'œuvre de Christ; et tout le plan du culte des sacrifices représentait la mort du Sauveur qui devait racheter le monde du péché. Les holocaustes et le sang des bêtes ne seraient plus nécessaires, lorsque le grand événement qu'ils avaient désigné depuis des générations aurait été accompli. Le temple était à Christ; ses services et ses cérémonies se rapportaient directement à lui. Que dut-il donc éprouver lorsqu'il le trouva souillé par l'esprit d'avarice et d'extorsion, et transformé en une maison de marché et de trafic!

Lorsque Christ fut crucifié, le voile intérieur du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas, événement qui signifiait que le système cérémoniel des offrandes et des sacrifices avait pour toujours pris fin, et que le grand sacrifice final avait été offert en la personne de Jésus, l'Agneau de Dieu, immolé pour les péchés du monde.

Dans le cas de ceux qui souillaient le temple par leur trafic, et dans l'action de Jésus chassant les vendeurs et les changeurs, il y a une leçon pour nous. Le même esprit qui animait les Juifs, les portant à substituer le gain à la piété, et la pompe extérieure à la pureté intérieure, prévaut dans le monde chrétien aujourd'hui, et est une malédiction. Il se répand comme une lèpre parmi ceux qui font profession d'être les adorateurs de Dieu. Les choses sacrées sont mises au même niveau que les choses vaines de ce monde. On prend le vice pour la vertu, et la justice pour le crime. Les affaires temporelles sont mêlées au culte de Dieu. L'extorsion et les spéculations ini-

ques sont pratiquées par ceux qui professent être les serviteurs du Souverain. Voici le langage de l'apôtre inspiré: «Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint et vous êtes ce temple.» Il est nécessaire que Jésus occupe continuellement dans le temple de notre cœur la place qui lui appartient, et qu'il le purifie de toutes les souillures du péché. E. G. WHIRE.

### COMMENT DIEU EST-IL GLORIFIÉ PAR NOS DONNS?

IL y a dans 2 Cor. un passage remarquable qui montre comment le Seigneur est glorifié par les actes de bienfaisance de ses enfants. Lisons soigneusement ce passage: «Car l'administration de cette offrande ne pourvoira pas seulement aux besoins des saints; mais elle abondera aussi par les actions de grâces que plusieurs rendront à Dieu; glorifiant Dieu à cause des preuves qu'ils auront dans cette assistance de la commission que vous faites profession d'avoir pour l'Evangile de Christ, et de la libéralité sincère dont vous usez envers eux, et envers tous les autres.» 2 Cor. 9: 12, 13. L'apôtre dit que quand, par notre libéralité sincère, nous pourrions aux besoins des saints nécessaires, la gratitude qu'ils éprouvent les porte à rendre grâce à Dieu pour ce qu'ils ont reçu, et ainsi le Seigneur reçoit la louange et la gloire pour ce que ses enfants font ici-bas.

Frères, cette pensée est belle! Toutes les fois que vous donnez quelques secours à un saint dans la nécessité, non-seulement vous lui apportez du soulagement, mais vous êtes la cause qu'il fait monter vers Dieu des louanges et des actions de grâces, et ainsi le Seigneur est glorifié par votre bienfaisance. Il en est de même lorsque vous contribuez de vos biens, ou par votre travail missionnaire à amener une âme au Seigneur et à sa vérité. Aussitôt que cette personne est convertie, elle fait aussitôt monter vers Dieu des louanges et des actions de grâce, et ainsi elle glorifie le Seigneur pour la vérité bénie qu'elle a reçue par votre moyen. Ainsi chaque sacrifice fait par les enfants de Dieu, chacun de leurs efforts missionnaires est un moyen de faire glorifier Dieu.

Frères et sœurs, combien y a-t-il de personnes qui chaque jour rendent grâces à Dieu et lui donnent gloire à cause de vous, soit pour votre bonté et votre aide envers ceux qui sont dans le besoin, soit pour cette vérité précieuse qu'ils ont reçue par votre moyen? Pensez à cela, et vous éprouverez un plus grand désir d'entrer avec plus d'intérêt dans cette œuvre.

D. M. CANRIGHT.

### EFFETS DU TABAC SUR LA VOLAILLE.

Un journal anglais raconte la curieuse histoire d'un monsieur demeurant à Clamart, en France, qui avait conçu l'idée bizarre que la fumée de tabac était bonne pour la volaille, que l'absorption de ce gaz par l'animal avait pour effet de blanchir sa chair et de la rendre très-tendre. Pour faire l'essai de cette théorie, il enferma un poulet dans son poulailler, et mis le feu à un tas de feuilles de tabac qu'il y laissa brûler. Le jeune poulet, bien loin d'éprouver de l'aversion pour l'odeur du narcotique, eut envie d'en essayer le goût aussi bien que l'odeur, et en quelques jours il consuma tant de feuilles que sa chair fut non-seulement blanchie, mais complètement nicotisée par le poison. Une nuit comme l'animal était là perché, probablement dans un état de stupidité, un aventurier nommé Carrouge s'introduisit dans le poulailler. Cet individu, après avoir appartenu à un corps de voleurs de profession qui pillaient les basses-cours, s'était établi pour son compte à Clamart.

Le préceux oiseau fut emporté, plumé, cuit et mangé, mais bientôt après le déjeuner, le voleur fut saisi de douleurs violentes et intolérables. Il courut chez le docteur sans se douter qu'il allait se trouver dans la nécessité d'avouer son escapade nocturne. Le docteur trouva qu'il avait été empoisonné par la nicotine contenue dans la chair du poulet, et ce ne fut pas sans difficulté qu'il fut mis hors de danger. Il sera maintenant poursuivi pour vol, tandis que le propriétaire de l'oiseau volé court le risque d'être poursuivi par la Société pour la protection des animaux. Quoiqu'il en soit, ce dernier peut se féliciter du mauvais succès de son expérience. S'il avait pu continuer cet essai, il aurait pu manger le poulet lorsqu'il aurait été saturé de nicotine à tel point qu'aucun docteur n'aurait pu sauver l'imprudent éleveur.

## LES SIGNES DES TEMPS

Heureux ceux qui font ses commandements

BALE (SUISSE), FÉVRIER 1880.

JAMES WHITE,  
J. N. ANDREWS,  
URIAH SMITH, RÉDACTEURS

## LES PÉCHEURS VIVRONT-ILS ÉTERNELLEMENT ?

DANS un de nos échanges de journaux nous trouvons un essai pour établir la doctrine de l'immortalité naturelle. Par le terme, immortalité naturelle, nous voulons parler de la doctrine qui enseigne que Dieu donna à Adam l'immortalité lorsqu'il le créa, et que tous les membres de la famille humaine héritent d'Adam l'immortalité. L'écrivain qui essaye d'établir cette doctrine et y est poussé par l'article qui a paru dans le numéro d'octobre des SIGNES, intitulé : « L'Homme a-t-il une Nature Immortelle ? » Dans cet article il était montré que Dieu avait créé l'homme capable d'obtenir l'immortalité, mais que cette immortalité ne doit pas être donnée avant que les hommes aient été jugés, et qu'elle sera alors donnée à ceux qui se seront formés des caractères tels que Dieu puisse les approuver. Telle est certainement la doctrine de Paul qui dit qu'on doit chercher l'immortalité par une vie d'obéissance à Dieu, et que cette immortalité sera donnée au son de la dernière trompette, mais seulement aux justes. Rom. 2 : 7 ; 4 Cor. 15 : 51-54.

De quelle manière notre ami essaye-t-il de réfuter les arguments de notre article ? Il parle de cet article d'une manière très-amère et très-insultante, mais il ne mentionne pas un seul des arguments qu'il contient. Il renvoie le lecteur à Gen. 2 : 7, où nous trouvons la déclaration que Dieu fit à l'homme de la poudre de la terre, et souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme devint une âme vivante. Il pense que ce passage est une preuve suffisante que Dieu donna à l'homme une nature immortelle ; mais il oublie que Dieu menaça l'homme de la mort au cas qu'il désobéit, et que, lorsque l'homme eut désobéi, il prononça sur lui la sentence de mort, et l'éloigna de l'arbre de vie, de peur qu'il n'en mangé et ne vécût à toujours. Gen. 3 : 19, 22-24. Il s'ensuit donc que Dieu donna la vie à l'homme avec certaines conditions attachées à ce don. S'il manquait de remplir ces conditions, il devait mourir, s'il était fidèle à Dieu, il devait vivre à toujours. Il est donc évident que Dieu ne donna pas l'immortalité à Adam, mais qu'il lui donna une vie qu'il pouvait perpétuer ou perdre, selon la manière dont il se conduirait.

Notre ami entreprend de prouver l'immortalité des méchants en essayant de montrer qu'ils souffriront des tourments éternels dans le feu, et il pense que s'ils sont capables de soutenir l'action du feu pendant des siècles infinis, ils doivent être immortels. Voilà l'espèce de preuve qu'il fournit pour soutenir la théorie qui enseigne que l'homme possède une nature immortelle. Il pense que cette doctrine d'immortalité naturelle est une des vérités les plus précieuses de l'Évangile, et il prévient ses lecteurs contre ceux qui la mettent en question. Il considère ces personnes comme des imposteurs dangereux. D'innombrables millions d'individus qui, pendant toute leur vie, n'ont eu que quelques rayons de lumière divine, meurent dans le péché. Toutefois chacun d'eux, selon la théorie de cet écrivain, vivra dans le feu de l'enfer durant toute l'éternité.

Voyons maintenant comment il prouve cette doctrine terrible. Le premier passage qu'il présente pour prouver les tourments éternels des méchants est 2 Thess. 1 : 9. Mais ce passage déclare que les méchants seront punis d'une destruction éternelle (Voyez la version nouvelle de Pau-Vevay), ou perdition éternelle, selon Ostervald et Martin. Ce passage exprime exactement la doctrine que nous soutenons. Les méchants seront jetés dans le lac de feu pour être consumés. Apoc. 20 : 13-15 ; 21 : 8 ; Mat. th. 3 : 12 ; Mal. 4 : 1-3 ; Rom. 6 : 23.

Il est dit que le lac de feu est la seconde mort ; néanmoins ceux qui y seront jetés ne mourront pas immédiatement. Ils souffriront des tourments plus ou moins grands selon leur culpabilité respective,

(Rom. 2 : 5-9 ; Luc 12 : 47, 48 ; 20 : 47) ; mais finalement le feu les détruira entièrement (Mal. 4 : 1) et cette destruction sera une destruction éternelle d'où il n'y aura point de résurrection. Mais, notre ami enseigne que les méchants ne seront pas détruits par le feu, mais qu'ils y seront éternellement conservés.

Son second passage est Matth. 3 : 12. « Il brûlera la balle au feu qui ne s'éteint point. » Il interprète que cela signifie que la balle existera non consumée pendant l'éternité. Toutefois la balle est jetée au feu, non pour être conservée, mais pour être détruite. Si le feu devait être éteint, il laisserait une partie de la balle sans être consumée ; s'il n'est pas éteint, il brûlera jusqu'à ce que toute la balle soit consumée. Le prophète Jérémie avertit les Juifs que s'ils ne se repentaient, Dieu mettrait le feu aux portes de Jérusalem, et que ce feu consumerait ses palais et ne serait point éteint. Jér. 17 : 27. Ils persistèrent dans leur méchanceté, et Dieu envoya contre eux Nébucadnetsar qui mit le feu à toutes les maisons de la ville. Jér. 52 : 12, 13. Nous voyons maintenant ce que signifie cette expression, un feu qui ne sera point éteint. Jérusalem fut brûlée par un tel feu. Toutes les maisons furent consumées et ensuite le feu cessa. Mais selon l'interprétation de notre ami quant à l'expression, un feu qui ne s'éteint point, Jérusalem aurait dû résister à la violence du feu durant ces 2500 années, depuis le temps de Nébucadnetsar, et toutes les maisons, quoique enveloppées de flammes, devraient continuer à subsister dans un état de parfaite conservation.

Le troisième passage qu'il donne pour prouver que les méchants sont immortels est Marc 9 : 43-48, qui parle du ver qui ne mourra point et du feu qui ne sera point éteint. Ce passage exprime la terrible punition des méchants, mais il ne les présente pas comme étant immortels. Nous avons montré qu'un feu qui ne s'éteint point ne signifie pas un feu qui brûlera éternellement, mais un feu qui consumera entièrement ce qui y sera jeté. Mais parce qu'il est dit que leur ver ne mourra point, on conclut que les méchants doivent être immortels afin que le ver les ronge sans les consumer. Mais dans ce langage, Christ ne présente point la conservation du pêcheur, mais sa destruction. Cela paraîtra encore plus clair, si nous lisons Esa. 66 : 24 d'où Christ prit ces paroles. Si le ver ronge les méchants, et ne meurt pas, le temps doit venir où ils seront entièrement consumés. Si le feu qui les brûle n'est pas éteint, il les consumera entièrement. Les paroles d'Ésaïe montrent d'une manière concluante que ceux qui sont exposés à cette terrible destruction ne sont pas des êtres immortels. Ésaïe représente le feu comme faisant sa proie des cadavres des hommes qui se sont rebellés contre Dieu. Trad. de Lausanne. L'angoisse des méchants dans le lac de feu ne sera pas de courte durée, mais le résultat sera la mort seconde.

Sa quatrième preuve que les méchants vivront à toujours est Matth. 18 : 8 qui parle du feu éternel dans lequel ils seront jetés. Il suppose que les méchants ne seront pas consumés par ce feu, mais qu'ils y seront conservés éternellement. Mais il est dit que le feu que Dieu fit pleuvoir sur Sodome et Gomorre était un feu éternel. Jude 7. Cependant la mer Morte couvre le lieu d'où la fumée de ces villes est autrefois montée comme la fumée d'une grande fournaise. Gen. 19 : 27, 28. Ce feu est appelé le feu éternel pour la même raison que le jugement est appelé dans Hébr. 6 : 2, le jugement éternel. Le jugement ne durera point à toujours, mais les conséquences en seront éternelles.

Le même écrivain trouve dans Matth. 25 : 46 une autre preuve que les méchants vivront à toujours. « Ceux-ci s'en iront aux peines éternelles. » Mais le mot *peines* dans la Bible française est une fautive traduction. La version de Lausanne, comme la Bible anglaise, rend le mot par *punition*. Paul nous dit que cette punition est une destruction éternelle. 2 Thess. 1 : 8. Cette destruction comprend : 1. L'agonie terrible de la seconde mort ; 2. La perte éternelle de la félicité du ciel. Ceux qui sont à la droite iront dans la vie éternelle ; ceux qui sont à la gauche iront dans le lac de feu qui est la seconde mort.

Enfin sa dernière preuve que les méchants vivront aussi longtemps que Dieu existera est tirée d'Apoc. 14 : 11 ; 20 : 14 où il est dit que « la fumée de leur tourment montera aux siècles des siècles, » et « ils seront tourmentés jour et nuit aux siècles des siècles. » Cette phrase représente la plus longue période pendant laquelle les personnes ou les choses dont il est parlé peuvent exister, en prenant en considération leur nature et les circonstances de leur cas. Ainsi il y a une immense différence dans la durée de cette période lorsqu'elle est appliquée à l'existence de l'homme mortel et quand elle est appliquée à l'existence de Dieu qui est immortel. Ainsi le mot hébreu *goh-lahm* est employé pour exprimer la durée de l'existence de Dieu. Dieu dit : « Je suis vivant éternellement, » *goh-lahm*. Deut. 32 : 40. Le Psalmiste dit : « L'Éternel sera assis éternellement, » *goh-lahm*. Ps. 9 : 8. « L'Éternel présidera comme Roi éternellement, » *goh-lahm*. Ps. 29 : 10. « Toi, Éternel ! tu es élevé à toujours, » *goh-lahm*. Ps. 92 : 9. « L'Éternel régnera à jamais, » *goh-lahm*. Ps. 146 : 10. « La parole de notre Dieu demeure éternellement, » *goh-lahm*. Esa. 40 : 8. Il « jura par celui qui vit éternellement, » *goh-lahm*. Dan. 12 : 7. Il ne peut y avoir aucun doute que dans tous ces passages et dans beaucoup d'autres, *goh-lahm* exprime l'éternité ou la durée sans fin. Mais *goh-lahm* est aussi employé pour exprimer la durée de l'existence de la loi cérémonielle que le Nouveau Testament représente comme étant abolie. C'est ainsi que la pâque était une ordonnance *perpétuelle*, *goh-lahm*. Ex. 12 : 14, 17, 24. La sacrifice lévitique était par ordonnance *perpétuelle*, *goh-lahm*. Ex. 29 : 9, 28 ; 40 : 15. Un grand nombre d'ordonnances cérémonielles étaient *perpétuelles*, *goh-lahm*. Lévi. 6 : 18, 22 ; 7 : 34, 36 ; 10 : 15 ; 23 : 14 ; 24 : 9 ; Nom. 18 : 8, 11 ; 19 : 10, 21.

Maintenant nous pouvons comprendre combien il était facile aux Juifs de résister à Paul lorsqu'il enseignait que toutes ces cérémonies avaient été abolies à la mort de Christ. Les Juifs, raisonnant précisément comme notre ami dans son essai pour établir la doctrine de l'immortalité des méchants, pouvaient lui répondre ainsi : Le mot qui est employé pour exprimer la durée de l'existence de Dieu est le même que celui qui est employé pour exprimer la durée de nos cérémonies. C'est pourquoi, nous sommes certains que ces cérémonies existèrent aussi longtemps que Dieu lui-même. Mais Paul aurait pu répondre : Dieu est immortel et ne peut jamais cesser d'exister ; ces cérémonies ne sont que des ombres, n'ayant aucune valeur permanente, et elles ne peuvent exister que pendant une période limitée. A quoi les Juifs auraient naturellement répondu dans un langage semblable à celui que notre ami emploie dans son attaque contre nous : Vous cherchez à détruire la vérité de Dieu ; il est écrit que ces cérémonies durèrent aussi longtemps que Dieu existera. Qui avait raison, Paul ou les Juifs ? Notre ami aurait été obligé de justifier les Juifs et de condamner Paul. Et toutefois ce mot *goh-lahm*, à toujours, est deux fois appliqué à la durée de la vie présente. Ex. 21 : 6 ; Deut. 15 : 17.

Nous avons dans la Bible la même déclaration concernant l'embrasement d'Édom et touchant les tourments des méchants. Dieu dit que le feu qui brûlait Édom ne serait jamais éteint, et que la fumée de son embrasement devait monter à jamais. Mais après cela le pays devait rester dans un état de désolation perpétuelle, et personne ne devait y passer. Esa. 34. Cela montre que le feu qui ne sera jamais éteint, et la fumée qui monte à jamais peuvent faire place à une complète désolation où tout aura été consumé. Mais où il y a de la fumée qui monte, il est évident que le feu consume ce qui produit la fumée. Mais la chose qui se consume devra finalement cesser de brûler parce qu'à la fin, il ne restera rien pour alimenter le feu. David parle ainsi concernant les méchants : « Mais les méchants périront, et les ennemis de l'Éternel seront consumés comme la grasse des agneaux ; ils s'en iront en fumée. » Ps. 37 : 20. Ainsi le fait que la fumée s'élève témoigne que les méchants se consomment dans leurs tourments, quelque lentement que ce soit, et qu'à la fin ils doivent périr entièrement.

Mais il y a une vérité importante qui fait de la destruction des méchants dans le lac de feu une chose certaine. C'est que le lac de feu dans lequel les méchants recevront leur punition est cette terre lorsqu'elle sera brûlée après le jugement. Voyez 2 Pier. 3 ; Mal. 4 ; Apoc. 20. Mais le lac de feu qui consumera les méchants, et les fera monter en fumée, ne durera point à toujours. Il réduira notre terre en cendres ; mais de ces cendres, Dieu créera de nouveaux cieux et une nouvelle terre où les justes habiteront. Voyez les chapitres cités plus haut, et aussi Apo. 21.

Notre ami cite Jean 3 : 16 pour montrer que ceux qui *péissent* vivront aussi longtemps que ceux qui recevront la vie éternelle ! Il cite aussi Jean 3 : 39 pour prouver que ceux sur lesquels repose la colère de Dieu et qui ne verront point la vie (éternelle), vivront réellement pendant toute l'éternité. Mais la colère de Dieu infligera toutes les angoisses terribles de la mort seconde ; cette colère de Dieu ne permettra jamais que le pêcheur ressuscite de cette mort seconde, de sorte qu'il subira la perte éternelle des joies infinies du ciel. « L'âme qui péchera sera celle qui mourra. » Ezé. 18 : 4, 20. « Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur. » Rom. 6 : 23.

## PENSEES CRITIQUES ET PRATIQUES SUR L'APOCALYPSE.

EXPLICATION DU CHAPITRE 10 : 5-11.

PROCLAMATION DE L'AVÈNEMENT DE CHRIST.—SUITE.

VERSETS 5, 6. « Et l'ange qui j'avais vu se tenant sur la mer et sur la terre, leva la main vers le ciel, et jura par celui qui vit aux siècles des siècles, que qui a créé le ciel et les choses qui y sont, la terre et les choses qui y sont, et la mer et les choses qui y sont, qu'il n'y aurait plus de temps. »

Il n'y aurait plus de temps. Que signifie cette déclaration ? Elle ne peut signifier, qu'avec le message de cet ange, le temps, tel qu'il est compté en comparaison avec l'éternité, finira, car le verset suivant parle des jours où le septième ange fera entendre sa voix, et le chap. 11 : 15-19, nous donne quelques-uns des événements devant avoir lieu pendant le retentissement de la trompette de cet ange, qui se passent dans le temps actuel. Ce temps ne peut pas non plus représenter celui pendant lequel l'homme est mis à l'épreuve ici-bas car ce temps-là ne prendra pas fin avant que Christ termine son œuvre de sacrifice, événement qui n'aura pas lieu avant que le septième ange ait commencé à sonner de la trompette. Apoc. 11 : 19. Le temps dont il est parlé dans ce verset doit donc représenter le temps prophétique, car il ne peut se rapporter à aucun autre temps. Il n'y aurait plus de temps prophétiques, non point que le temps ne serait jamais employé dans un sens prophétique, car les jours où le septième ange fera entendre sa voix, jours dont il est parlé immédiatement après, signifient sans doute les années du septième ange ; mais aucune période prophétique ne devait s'étendre au-delà de ce message ; c'est là qu'ils devaient tous se terminer. Des arguments sur les périodes prophétiques montrent que les plus longues ne s'étendent pas au-delà de l'automne de 1844.

Verset 7. « Mais qu'aux jours où le septième ange fera entendre sa voix, et sonnera de la trompette, le mystère de Dieu sera accompli, comme il l'a déclaré à ses serviteurs les prophètes. »

Les jours où le septième ange fera entendre sa voix. Cette septième trompette n'est pas la dernière trompette de 1 Cor. 15 : 52, qui réveillera les morts endormis, mais c'est la septième de la série des sept trompettes, dont le retentissement, comme celui des autres trompettes de la même série, occupe des jours [années]. Aux jours où il commença de sonner de la trompette, le mystère de Dieu sera accompli. Non point à jour où il commença de sonner, non point au commencement même du retentissement de cette trompette ; mais dans les premières années de ce retentissement, le mystère de Dieu sera consommé.

Commencement du retentissement de la septième trompette. D'après les événements qui doivent avoir lieu pendant le retentissement de la septième trompette, on peut

avec assez d'exactitude placer le commencement du retentissement de cette trompette à la fin des périodes prophétiques, en 1844. Donc, à partir de cette date, et avant qu'un grand nombre d'années s'écourent, le mystère de Dieu doit être accompli. Ce grand événement, quel qu'il soit, est sur le point d'arriver. Une œuvre finale et décisive s'approche, quelles que soient l'importance et la solennité qu'elle entraîne à sa suite. Une grande importance est attachée à l'accomplissement de l'importante laquelle des œuvres de Dieu. Un tel acte marque une ère solennelle et importante. Notre Sauveur expirant sur la croix, s'écria : « Tout est accompli. » (Jean 19:30) et lorsque la grande œuvre de miséricorde en faveur de l'homme déchu sera achevée, ce fait sera annoncé par une voix sortant du trône de Dieu, proclamant en accents retentissant comme un tonnerre par toute la terre : « C'en est fait ! » Apoc. 16: 17. Ce n'est donc pas une sollicitude inutile qui nous pousse à rechercher quel rapport de tels événements ont sur nos espérances et nos intérêts éternels, et à demander, lorsque nous lisons ce qui concerne l'accomplissement du mystère de Dieu, ce qu'est ce mystère, et ce qui en constitue l'accomplissement.

**Le mystère de Dieu.** Quelques témoignages directs de ce Livre, qui a été donné pour être une lampe à nos pieds, montrent ce qu'est ce mystère. Eph. 1:9, 10: « Nous ayant fait connaître le secret de sa volonté par un effet de sa bienveillance, selon qu'il l'avait auparavant résolu en soi-même; afin que quand les temps de la dispensation de sa grâce seraient accomplis, il réunit toutes choses en Christ, tant ce qui est dans les cieux, que ce qui est sur la terre. » Le plan de Dieu, de réunir toutes choses en Christ est appelé ici le mystère de sa volonté. C'est par l'évangile que ce dessein de Dieu est accompli. Eph. 6: 3: « Et pour moi [Paul demande que l'on fasse des prières pour lui] en particulier, afin que Dieu me donne la grâce de parler librement et avec hardiesse, pour faire connaître le mystère de l'évangile. » Ce passage déclare clairement que l'évangile est un mystère. Il est appelé dans Col. 4: 3, le mystère de Christ. Eph. 3: 3, 6: « Et que c'est par révélation que Dieu m'a fait connaître ce mystère, comme je viens de vous l'écrire en peu de mots, etc., qui est que les Gentils sont cohéritiers, qu'ils font un même corps, et qu'ils participent à la promesse que Dieu a faite en Christ par l'évangile. » Ici Paul déclare que ce mystère lui fut donné à connaître par révélation, comme il l'avait écrit auparavant. Or, où Paul nous raconte-t-il que quelque chose lui ait été donné par révélation? et qu'est-ce que c'était? Nous trouvons la réponse dans Gal. 1: 14, 12. Dans ce passage, Paul dit: « Je vous déclare donc, mes frères, que l'évangile que j'ai annoncé ne vient point de l'homme; car je ne l'ai reçu ni appris d'aucun homme, mais je l'ai reçu par la révélation de Jésus-Christ. » Ici Paul nous dit clairement ce qu'il reçut par révélation: C'était l'évangile. Dans Epn. 3: 3, il l'appelle le mystère qui lui avait été donné à connaître, par révélation comme il l'avait écrit auparavant. On dit que l'épître aux Galates fut écrite 58 ans ap. J.-C., et l'épître aux Ephésiens, 64 ans ap. J.-C.

En présence de ces déclarations, peu de personnes seront disposées à nier que le mystère de Dieu soit l'évangile. C'est donc comme si l'ange avait fait cette déclaration: Aux jours où le septième ange fera entendre sa voix, l'évangile sera accompli. Mais qu'est-ce que l'accomplissement de l'évangile? Cherchons d'abord dans quel but il fut donné. Ce fut pour tirer des nations un peuple pour Dieu, qui fut consacré à son nom. Actes 15: 14. L'accomplissement de l'évangile sera par conséquent la fin de cette œuvre, qui sera terminée lorsque le nombre des enfants de Dieu sera complet, que la grâce cessera d'être exercée, et que la période d'épreuve sera terminée.

Ce sujet se dérole maintenant devant nos yeux dans toute son étendue et dans toute sa sublimité. Telle est l'œuvre importante qui doit s'accomplir au commencement du temps, où le septième ange fera entendre sa voix, événement qui a déjà rempli plus des treize dernières années. Dieu ne retarde pas l'accomplissement de sa promesse; son œuvre n'est pas incertaine;

sommes-nous prêts à rencontrer les conséquences de cet événement final?

Versets 8-10. « Et la voix que j'avais ouïe du ciel, me parla encore, et me dit: Va, prends le petit livre ouvert, qui est dans la main de l'ange qui se tient sur la mer et sur la terre. Je m'en allai donc vers l'ange, et je lui dis: Donne-moi le petit livre; et il me dit: Prends-le, et le dévore; il te causera de l'amertume au ventre, mais dans ta bouche il sera doux comme du miel. Je pris donc le petit livre de la main de l'ange, et je le dévorai; et il était doux dans ma bouche comme du miel; mais quand j'eus avalé, il me causa de l'amertume au ventre. »

Ils ne sont pas peu nombreux ceux qui, vivant encore aujourd'hui, ont éprouvé l'accomplissement remarquable de ces versets dans la grande joie qu'ils éprouvèrent lorsqu'ils reçurent le message de l'avènement de Christ. Ces précieuses vérités, alors amenées au grand jour, furent pour eux douces comme du miel, mais cette douceur se changea en amertume et en tristesse lorsqu'en 1844, époque fixée pour cet événement, le Seigneur ne vint pas. Grand fut alors leur désappointement. Une erreur avait été commise, erreur qui impliquait apparemment la vérité du petit livre qu'ils avaient dévoré. Ce qui avait été d'eux à leur palais comme du miel devint tout à coup comme de l'absinthe et du fiel. Mais ceux qui eurent la patience d'attendre apprirent bientôt que l'erreur était seulement concernant la nature de l'événement et non point concernant le temps de cet événement, et que ce que l'ange leur avait donné n'était pas pour la mort, mais pour leur nourriture et leur soutien. Voyez les mêmes faits présentés sous une semblable figure dans Jér. 15: 16-18.

Verset 11. « Alors il me dit: Il faut que tu prophétises encore touchant plusieurs peuples, nations et hommes de diverses langues, et touchant plusieurs rois. »

Jean se tenant là comme représentant de l'église, reçoit ici de l'ange une autre mission. Un autre message doit suivre le premier et le second message d'Apoc. 14. En d'autres termes, nous avons ici une prophétie du message du troisième ange (Apoc. 14: 9-12), qui, nous le croyons s'accomplit maintenant. Cette œuvre ne se fera pas non plus dans l'obscurité, mais elle ira devant beaucoup de peuples, de nations, de langues et de rois.

U. S.

#### LE BÂPTÊME EST LE MÉMORIAL DE LA RÉSURRECTION DE CHRIST.

Nous avons parlé du baptême dans son rapport avec le pécheur qui se repent. Nous avons montré qu'il représente un fait important concernant le rapport qui existe entre la personne qui est baptisée et la loi de Dieu, et que la loi compte cette personne comme ayant souffert la mort, parce que Christ, son Substitut, est mort pour elle. Ainsi l'évangile, afin qu'il honore la loi de Dieu, et reconnaisse la justice de la sentence de mort prononcée sur le pécheur, rend témoignage à sa mort par son ensevelissement public par l'ordonnance du baptême. Ensuite il le ressuscite de cet ensevelissement, et lui commande de marcher en nouveauté de vie.

Maintenant nous parlons du baptême en rapport avec la résurrection de Christ. Le baptême est la commémoration de l'ensevelissement et de la résurrection de notre Seigneur. Il est en lui-même un ensevelissement et une résurrection. Col. 2: 12; 3: 1. Il convient que cette ordonnance soit telle qu'à l'homme qui se repent de son péché; et elle est aussi parfaitement convenable comme mémorial de l'ensevelissement et de la résurrection de Christ. Il est dit de ceux qui sont ensevelis dans le baptême qu'ils sont ensevelis avec Christ. Rom. 6: 4. Il est dit qu'ils sont baptisés en sa mort. Verset 3. Le baptême implique la mort de Christ en commémorant son ensevelissement. Christ fut enseveli dans le tombeau; nous sommes ensevelis dans l'eau. Christ fut enseveli après être mort comme sacrifice pour le péché. Nous sommes ensevelis dans l'eau après que l'Esprit de Dieu nous a rendus capables de voir que nous sommes justement condamnés par la loi de Dieu, et après que la sentence de mort infligée à Christ a été acceptée en notre faveur, comme si elle nous avait été infligée. Rom. 6: 6-11.

Mais l'ensevelissement de Christ n'est

pas la seule chose que le baptême commémore. Son ensevelissement devait rendre évident le fait de sa mort. Sa résurrection est présentée dans le baptême aussi distinctement que son ensevelissement. Si le pécheur est enseveli dans l'eau parce que la loi le considère comme mort, il en est immédiatement ressuscité comme s'il était revêtu d'une vie nouvelle. Rom. 6: 5. La sentence de mort n'existe plus contre lui, et maintenant, étant mort devant la loi de Dieu, il peut ressusciter de son tombeau pour vivre pour Dieu; la sentence de mort n'existe plus sur lui. C'est pourquoi Paul parle de la résurrection de Christ, comme étant montrée dans notre baptême: « Afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi marchions dans une vie nouvelle. » Ainsi la résurrection de Christ d'entre les morts est représentée par notre résurrection dans le baptême. Nous sommes ensevelis dans le semblance de son ensevelissement, quand il est gâté la mort pour nous; notre résurrection de cet ensevelissement représente sa résurrection d'entre les morts.

Ainsi Paul écrit aux Colossiens que nous sommes ensevelis avec Christ par le baptême et que nous sommes aussi ressuscités avec lui par la foi que nous avons en la puissance de Dieu qui l'a ressuscité des morts. Col. 2: 12. Ainsi, notre foi dans l'ensevelissement et la résurrection de Christ est exprimée par notre obéissance à l'ordonnance du baptême. Et Paul continue ce sujet en disant: « Si donc vous êtes ressuscités avec Christ, paroles par lesquelles il montre le fait que notre baptême représente la résurrection de Christ d'entre les morts. Col. 3: 4. Pierre met en rapport le baptême avec la résurrection de Christ de la même manière. Il dit: « A quoi aussi répond maintenant comme à une figure, le baptême qui nous sauve. . . . par la résurrection de Jésus-Christ. » 1 Pier. 3: 21. Ce qui signifie que le baptême nous présente les grands faits desquels dépend notre salut. Il nous présente la mort de Christ en commémorant son ensevelissement; et il montre sa résurrection qui est le grand fait par lequel Dieu rend témoignage qu'il accepte l'offrande de Christ. « Lequel a été livré pour nos offenses, et qui a été ressuscité pour notre justification. » Rom. 4: 25. Sa résurrection témoignait que le Père acceptait sa mort comme sacrifice pour nos péchés.

Ces faits montrent sans contredit que le baptême commémore l'ensevelissement et la résurrection de Jésus-Christ. Mais lorsque l'aspersion est substituée au baptême, le mémorial de l'ensevelissement et de la résurrection de Christ n'existe plus. Il n'y a rien dans l'acte de faire aspersion d'eau sur le visage qui commémore de quelque manière que ce soit l'ensevelissement et la résurrection de Christ. Mais lorsque les hommes, comme l'eunuque que Philippe baptisa (Actes 8: 38), descendent dans l'eau et y sont ensevelis avec Christ dans le baptême, l'ensevelissement et la résurrection de Christ sont commémorés selon l'ordonnance de Dieu, et d'une manière évidente pour tous.

Ceux qui pratiquent l'aspersion savent que, par cet acte, ils ne commémorent point la résurrection de Christ. C'est pourquoi ils ont établi de leur propre choix un mémorial de la résurrection de Christ, en instituant dans ce but la fête du dimanche. Mais ils ne pouvaient pas établir cette fête sans quelque apparence d'autorité divine. Ainsi ils ont pris le commandement enjoignant l'observance du mémorial de la création des cieux et de la terre (Ex. 20: 8-11), et l'ont appliqué au premier jour de la semaine, comme étant le mémorial de la résurrection de Christ.

Mais Dieu donna le quatrième commandement pour maintenir l'observance du jour pendant lequel le Créateur se reposa. Ex. 20: 8-11; Gen. 2: 1-3. Il n'a jamais donné aucun commandement enjoignant d'observer le jour de la résurrection de Christ, mais il a institué le baptême pour commémore la résurrection elle-même. Il a agi dans ce cas précisément comme dans celui de la crucifixion. Il ne nous a pas commandé

d'observer le jour de la crucifixion, mais il nous a commandé de commémorer la crucifixion elle-même par la cène du Seigneur. 1 Cor. 11: 23-26. Quoique nous ne soyons baptisés qu'une seule fois, toutefois, si nous continuons à être fidèles à Dieu, nous participons à la commémoration de la résurrection de Christ toutes les fois que quelqu'un est baptisé dans la localité où nous résidons. Car lorsqu'une personne est baptisée, l'église entière de cette localité participe à ce baptême. Après un examen, les membres de l'église décident que telle ou telle personne est dans un état convenable pour être baptisée. Le pasteur, comme représentant de l'église, la baptise, et tous les membres de l'église s'assemblent pour aider par leur présence, leur influence, leurs prières et leurs hymnes de louange à ce baptême.

Mais voyez comment les hommes se montrent plus sages que Dieu. Dieu sanctifia le jour où il se reposa, afin qu'il en fit le mémorial de la création. Et lorsqu'il donna la loi morale, il consacra un commandement pour enjoindre expressément l'observance de ce mémorial. Il institua le baptême pour commémorer l'ensevelissement et la résurrection de Christ. Mais les hommes ont rejeté l'un et l'autre de ces mémoriaux divins; ils s'en sont fait un à eux et l'on mis à leur place. Ainsi, ils ont sanctifié le premier jour de la semaine, et dérobé le quatrième commandement pour donner de l'autorité au jour qu'ils ont établi. De cette manière le divin mémorial de la création, et le divin mémorial de la résurrection sont tous deux rejetés, et un mémorial humain est établi à leur place, et le matin de chaque premier jour de la semaine, on dit à Dieu que ce jour est son saint jour de repos, qu'il a institué en mémoire de la résurrection de Christ. Sans doute un grand nombre de ceux qui disent cela supposent qu'ils disent la vérité, mais de quelle manière Dieu considère-t-il ces paroles qui lui sont adressées comme culte?

#### PENSEES SUR LE LIVRE DE DANIEL.

##### Explication du Chapitre 9: 25-27.

LES SOIXANTE-DIX SEMAINES.—SUTTE.

VERSETS 25-27. « Tu sauras donc, et tu l'entendras, que depuis que la parole sera sortie pour s'en retourner et pour rebâtir Jérusalem, jusqu'à Christ le Conducteur, il y a sept semaines et soixante-deux semaines: et les places et la brèche seront rebâties dans un temps fléché. Et après ces soixante-deux semaines, le Christ sera tranché, et non pas pour soi; puis le peuple d'un conducteur qui viendra, détruira la ville, et le sanctuaire, et la fin en sera avec débordement, et les dévolutions qui ont été déterminées arriveront à la fin de la guerre. Et il confirmera l'alliance à plusieurs dans une semaine, et à la moitié de cette semaine-là, il fera cesser le sacrifice et l'oblation; puis, par le moyen des ailes abominables, qui causeront la désolation, jusqu'à l'entière ruine qui a été déterminée, la désolation fondra sur le désolé. »

L'ANGE donne maintenant à Daniel l'événement qui devait signaler le commencement des soixante-dix semaines. Ces semaines devaient commencer à la sortie du commandement portant qu'on rebâtisse et qu'on rétablisse Jérusalem. Trad. de Lausanne. Il nous est non-seulement donné l'événement qui devait déterminer le temps du commencement de cette période, mais aussi ceux qui devaient avoir lieu à sa fin. Ainsi nous possédons un double moyen de nous rendre compte de l'application de cette prophétie. Mais il y a une encore: la période des soixante-dix semaines est divisée en trois grandes divisions, dont l'une est de nouveau divisée, et les événements intermédiaires marquant la fin de chacune de ces divisions nous sont donnés. Si maintenant nous pouvons trouver une date qui s'harmonise avec tous ces événements, nous avons sans doute la véritable date; car il n'y a qu'une date correcte qui puisse remplir tant de conditions. Que le lecteur embrasse d'un coup d'œil les points d'harmonie qui doivent exister, afin qu'il soit préparé à se prémunir contre une fausse application. D'abord nous devons trouver au commencement de cette période un décret du roi de Perse portant qu'on rétablisse et qu'on rebâtisse Jérusalem. Sept

semaines sont consacrées à cette œuvre. Lorsque nous arrivons à la fin de la première division, savoir, sept semaines depuis le commencement, nous devons trouver, secondement, Jérusalem restaurée, la reconstruction des rues et des murailles pleinement achevée. De ce point-là, soixante-deux semaines sont mesurées, et lorsque nous arrivons au terme de cette seconde division, savoir, soixante-neuf semaines depuis le commencement, nous devons voir, troisièmement, le Messie, le Prince, manifesté devant le monde. Il nous est encore donné une semaine pour compléter les soixante-dix. Et quatrièmement, au milieu de cette semaine, le Messie devait être retranché, et faire cesser le sacrifice et l'oblation, et cinquièmement, quand expire la dernière semaine de la période accordée aux Juifs, pendant laquelle ils devaient être le peuple choisi de Dieu, nous attendons naturellement la manifestation de la bénédiction de Dieu, et de son œuvre en faveur des autres nations.

Nous demanderons maintenant quelle est la date qui s'accordera avec tous ces détails. Le commandement devait comprendre plus que simplement l'action de rebâtir. Il devait y avoir restauration (Voyez la trad. de Lausanne); par cela nous devons entendre tous les règlements de la vie civile, politique, et judiciaire. Quand ce commandement fut-il donné? Au temps où ces paroles furent adressées à Daniel, Jérusalem était dans un état de désolation complète, depuis soixante-dix ans. La restauration indiquée dans le futur devait être sa restauration de cette désolation. Nous demandons alors. Quand et comment Jérusalem fut-elle restaurée après les soixante-dix ans de captivité?

Il n'y a que quatre événements que l'on puisse considérer comme répondant au commandement ordonnant de restaurer et de rebâtir Jérusalem. Ce sont: 1. Le décret de Cyrus pour la reconstruction de la maison de Dieu, 536 ans av. J.-C. 2. Le décret de Darius pour la continuation de cette œuvre qui avait été interrompue en 519 av. J.-C. 3. Le décret d'Artaxerxès à Esdras, 457 av. J.-C. 4. L'ordre du même roi à Néhémie dans la vingtième année de son règne, 444 ans av. J.-C. Néh. 2.

Partant des deux premiers de ces décrets, les soixante-dix semaines, étant des semaines d'années, 490 ans en tout, n'atteindraient pas même jusqu'à l'être chrétienne. Il leur manquerait bien des années; de plus ces décrets se rapportaient principalement à la restauration du temple et du culte des Juifs, et non à la restauration de leur constitution civile et politique que l'on doit entendre par cette expression, «rebâtir et rebâtir Jérusalem.» Trad. de Lausanne.

Ces deux premiers décrets furent le commencement de l'œuvre. C'était des préliminaires de ce qui devait être accompli plus tard. Mais par eux-mêmes, ils étaient insuffisants, soit dans leurs dates, soit dans leur nature, pour accomplir les déclarations de la prophétie; ainsi étant de tous points insuffisants, ces décrets ne peuvent être donnés comme désignant la date du commencement des soixante-dix semaines. Le choix reste maintenant entre le décret qui fut donné à Esdras, et celui qui fut donné à Néhémie. C'est l'un de ces deux décrets qui sera le commandement en question pour le rétablissement et la reconstruction de Jérusalem.

Voici les faits entre lesquels nous avons à choisir: En 457 av. J.-C. un décret fut accordé à Esdras par l'empereur des Perses Artaxerxès Longuemain, pour qu'il montât à Jérusalem avec autant de gens qui voudraient aller avec lui. Ce décret lui accordait des trésors illimités pour embellir la maison de Dieu, et pour se procurer des offrandes pour offrir des sacrifices, et faire tout ce qui lui semblerait bon. Il fut investi du pouvoir de faire des lois, d'établir des magistrats et des juges, et d'exécuter le châtiment sur les rebelles, même jusqu'à la mort. En d'autres termes, ce décret lui donna pouvoir de rétablir le gouvernement juédique, sa constitution civile et ecclésiastique, selon la loi de Dieu et des anciennes coutumes le son peuple. L'Esprit de Dieu a trouvé bon de conserver ce décret, et nous en trouvons la copie complète et exacte dans le chapitre septième du livre d'Esdras. Dans l'original, ce décret n'est pas donné en langue hébraïque comme le reste du livre d'Esdras, mais en langue chaldaïque, langue qu'on parlait alors à Babylone; ainsi, nous possédons le document original en vertu duquel Esdras fut autorisé à rebâtir et à rebâtir Jérusalem.

Treize ans plus tard, en la vingtième année du même roi, 444 ans av. J.-C., Néhémie demanda et obtint la permission de monter à Jérusalem. Néh. 2. Mais nous n'avons aucune preuve que cette permission fut autrement que verbale. C'était une permis-

sion accordée à lui-même personnellement. car il n'est pas parlé de d'autres iraient avec lui. Le roi lui demanda quelle serait la durée du voyage qu'il désirait faire, et quand il serait de retour. Il fit donner à Néhémie des lettres pour les gouverneurs au-delà du fleuve, afin qu'ils lui adissent dans son voyage en Judée et lui donnassent de la forêt du roi, du bois pour la charpente, etc. En arrivant à Jérusalem, il trouva des gouverneurs, des sacrificateurs, des nobles et des hommes du peuple déjà occupés à rebâtir Jérusalem. Néh. 2: 16. C'était sans doute par le décret donné à Esdras treize ans auparavant que ces personnes agissaient. Et finalement Néhémie, arrivé à Jérusalem, acheva en cinquante-deux jours l'œuvre qu'il était venu accomplir. Néh. 6: 15.

Dans notre prochain numéro, nous continuerons ce même sujet. U. S.

#### AUX PÉLERINS ISOLÉS.

Le Jubilé approche. L'année de la délivrance des opprimés arrive. La lutte avec les puissances des ténébrés sera bientôt terminée; et si vous êtes fidèles, vous porterez la couronne du vainqueur. Qu'importe si le chemin devient plus raboteux et la lutte plus acharnée, ne nous y attendions-nous pas? N'avons-nous pas calculé la dépense? N'attendons-nous pas des difficultés, des afflictions et des persécutions? C'est en supportant patiemment et gaiement nos épreuves actuelles que nous nous préparons pour l'épreuve ardente que nous allons traverser. Si nous les endurons convenablement et que nous en profitons, elles nous seront salutaires. Quoique nous soyons environnés de périls, quoique l'iniquité abonde et que l'amour d'un grand nombre se refroidisse, toutefois cette promesse bénie est sûre: Celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé. Il y a quelque chose à supporter, mais le Seigneur nous aime et il veut nous sauver.

O toi, habitante de Sion, «affligée, battue de la tempête, destituée de consolation!» O vous, fils ou filles de la Jérusalem d'en haut! le Seigneur vous aime, et par lui vous pouvez triompher de la puissance des ténébrés. Vous, pèlerins solitaires, acablés par l'oppression et par le sentiment qu'il n'y a personne qui sympathise avec vous et qui prie pour vous, regardez en haut, et allez en avant; car ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra vous séparer de l'amour que Dieu vous a montré en Jésus-Christ notre Seigneur. Ces fers oppresseurs seront brisés. Le temps n'est pas éloigné où, si vous êtes fidèles, vous pourrez réaliser l'accomplissement de cette promesse: «Tu seras loin de l'oppression; tu ne craindras rien et tu seras sans frayeur; car elle n'approchera point de toi.» Esa. 54: 14-14. Personne ne peut priver du salut le saint le plus faible. Bénédict Dieu! le salut est gratuit, et nous pouvons l'obtenir. L'homme le plus pauvre et le plus affligé peut être riche dans la foi, et héritier du royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment.

Dieu entend vos soupirs, et voit vos larmes. Nous avons un Dieu qui voit dans le secret, et il nous récompensera publiquement. Il connaît toutes nos peines. Comme un père est plein de compassion envers ses enfants, de même l'Éternel est plein de compassion envers ceux qui le craignent. Car il sait bien de quoi nous sommes faits, il se souvient que nous ne sommes que poudre. Nous n'avons pas un Souverain Sacrificateur qui ne puisse compatir à nos infirmités. Les anges s'intéressent à nous, et les saints prient pour nous. Pourquoi donc craindrions-nous? Nos amis et nos compagnons se tourneront peut-être contre nous, nos pères et nos mères nous abandonneront peut-être, toutefois l'Éternel nous recueillera.

Soyez donc patients, frères, jusqu'à la venue du Seigneur. Il faut que la patience ait son œuvre parfaite. Le feu de la fournaise de l'affliction doit nous purifier de toute chose mauvaise et quoique la fournaise devienne ardente, restons dans le creuset jusqu'à ce que celui qui raffine et purifie l'argent puisse contempler en nous sa propre image.

Qu'aucun pèlerin ne se décourage ou ne détaille à cause de l'oppression. Voici le temps du Jubilé, le temps de la promesse approche. L'homme fort et bien armé déliera bientôt ses prisonniers et ils s'en iront chez eux; car il en vient un qui est plus fort que lui et qui pillera sa maison. Le Seigneur se rira de lui; car il voit que son jour vient. Les méchants ont tiré l'épée et bandé leur arc, pour renverser le pauvre et

le misérable, et pour mettre à mort ceux qui sont intégrés dans leur vie. L'épée perçera leurs propres cœurs, et leurs arcs seront brisés. Car l'Éternel aime le jugement, et n'oublie pas ses saints; il les gardera à jamais.

Prends courage, pèlerin. Revêts toi de l'armure complète de Dieu. La lutte, quoique rude, ne peut être longue. Par la force de notre Rédempteur, tu peux gagner la victoire, et obtenir le prix, la couronne du vainqueur, les harpes de Dieu! Notre légère affliction du temps présent produit en nous le poids éternel d'une gloire souverainement excellente.

Quoique vous soyez maintenant privés de la société des saints, ne vous découragez pas. Avec une calme résignation, attendez-vous au Seigneur. Appuyez-vous sur son bras puissant qui peut vous soutenir, et bientôt vous vous trouverez au milieu de la grande assemblée et de l'église des premiers-nés, qui sont écrits dans les cieux.

«Jésus-Christ nous dit qu'ici-bas  
Le chrétien doit à chaque pas  
S'attendre à de nouveaux combats,  
Mais de ce court pèlerinage  
Le terme est là, prions courage:  
Soyons prêts, craignons de dormir;  
Chrétiens, le Sauveur va venir.»

R. F. COTTRELL.

## Correspondance.

### EUROPE SEPTENTRIONALE.

EN NORVÈGE les jours sont courts. A Christiania pendant le mois de décembre, le soleil se lève environ à 9 heures du matin et se couche à 2. h. 52 de l'après midi. Les jours sont tristes et sombres. Toutefois le peuple est aussi actif que jamais, sinon plus; et l'hiver est le meilleur moment pour les réunions du soir.

Les réunions que nous tenons dans notre salle à Akersvein N° 2, sont bien fréquentées. L'opinion publique considérablement changée et s'est manifestée en faveur de la vérité, et l'influence de cette réaction dans le sentiment public s'est fait sentir dans d'autres localités. Un journal religieux publié à Gottenbourg, Suède, renferme une série d'articles sur les diverses sectes religieuses de notre temps, et il commence par les Adventistes du Septième Jour. Le journal consacre deux colonnes à ce sujet. L'article contient, d'abord un bon extrait de l'Histoire des Adventistes du Septième Jour par U. Smith dans la *Stimme der Wahrheit*; ensuite le rédacteur parle favorablement de l'œuvre en Norvège. Il dit: «Le missionnaire Matteson qui réside en Norvège travaille avec zèle, mais il a aussi rencontré une forte opposition, surtout de la part des Méthodistes.» Et encore: «On ne peut rien que les Adventistes ont de bonnes raisons pour soutenir leur foi, surtout leurs vœux concernant le septième jour comme Sabbat.

Le rédacteur promet de donner, de temps en temps concernant les Adventistes, de plus amples détails extraits des *Signs of the Times*.

Un journal luthérien, imprimé dans cette ville, contient aussi une notice sur nos ouvrages dans un article remplissant un peu plus de deux colonnes. A la requête du rédacteur, cet article a été écrit par l'un de nos frères. Il parle avec respect de notre école du Sabbat et de notre imprimerie, et rend de nous un bon témoignage. C'est plus que je n'attendais, et c'est d'autant plus étonnant que presque tous les journaux de cette contrée sont influencés par l'église luthérienne, parce qu'elle possède l'opinion publique. En Danemark aussi, mon œuvre et mon nom ont retenti dans les journaux, mais seulement pour y être représentés sous un faux jour et tournés en ridicule. Ici c'est tout autre chose. Le Seigneur nous a aidés à soutenir une grande controverse avec la faculté de théologie de l'Université de l'Etat, l'évêque et les théologiens les plus prééminents du pays. Notre église est reconnue maintenant par l'Etat comme une église chrétienne, nous avons pris notre place au rang des dissidents, et nous jouissons de tous leurs privilèges.

Les efforts persévérants des Méthodistes contre nous leur ont causé une grande perte. Leur rédacteur qui était le principal promoteur de cette opposition, a donné sa démission, pour aller prêcher dans une autre ville. Un grand nombre de leurs membres affluents dans nos réunions, et actuellement leurs assemblées ne sont pas aussi bien fréquentées que les nôtres. Nos plus ardens adversaires mêmes ont publiquement reconnu que notre séjour ici a remué le peuple, et a opéré en eux un grand changement, en leur mettant à cœur de sonder les Ecritures.

L'imprimerie est particulièrement favorisée dans ce pays. La liberté de la presse est illimitée. Tel n'est pas le cas en Danemark ou en Suède. Ici nous pouvons imprimer tout ce que nous désirons, et vendre tout imprimé sans avoir d'autorisation, et sans payer d'impôts, mais en Danemark nous n'avons pas de tels privilèges. De plus, nous pouvons sans entraves envoyer des publications dans les contrées qui nous environnent, et notre journal *Tidnerness Tegn* peut être envoyé deux fois par mois pendant un an à chaque abonné pour la somme de fr. 0,28.

Frère Brorson travaille avec persévérance en Danemark. Dernièrement six personnes ont été baptisées. D'autres acceptent la vérité. Nos frères Jaspersen et Roseqvist ont à l'œuvre à Skien. Frère J. écrit dernièrement que frère R. travaille courageusement, et qu'il possède de grands talents comme prédicateur. Il dit qu'il ne croit pas en dessous d'aucun de nos prédicateurs scandinaves en Amérique.

Frère Olsen fait une bonne œuvre en Suède. Il a traduit un petit traité (concernant le mot éternité), dont il avait grand besoin. Il est maintenant en type et sera imprimé sous peu. Un frère suédois écrit d'Amot (la première localité que frère Olsen visita après nous avoir quittés) que les frères ont éprouvé du bien de sa visite. Depuis lors cinq personnes ont commencé d'observer le Sabbat. Plusieurs personnes d'Amot ont assisté à nos réunions ici à Christiania, et ces mêmes personnes ont distribué beaucoup de traités. Ainsi la vérité s'étend rapidement.

Je viens de recevoir une lettre de frère Toehzelius de Suède. Ce frère vint ici l'automne dernier avec un autre frère, et ils furent baptisés. Pendant plusieurs années frère T. a été occupé à l'œuvre de la prédication. Il a soutenu la vérité avec diligence, et il remue bien des âmes par ses prédications. Un ministre baptiste a accepté la vérité et il la répand autour de lui. Je reçois aussi des lettres de chrétiens demeurant dans d'autres localités en Suède, où un petit nombre de personnes ici et là examinent et sondent la vérité. Véritablement les champs sont mûrs pour la moisson.

La semaine prochaine, je vais commencer à donner une série de conférences dans une nouvelle localité où nous avons loué une salle: Stomsvein N° 64. Toutefois les réunions ici sont continuées et très-bien fréquentées. Un nouveau champ s'ouvre devant nous. Aidez-nous, par vos prières chers frères, nous avons un grand besoin de l'aide de Dieu, car qui est suffisant pour ces choses?

Pussions-nous achever toute notre œuvre et nous retrouver enfin dans le royaume de Dieu.

J. G. MATTESON.

Christiania, Norvège déc. 1879.

### LETTRE D'UN AMI D'ILLINOIS.

DEPUIS que plusieurs d'entre nous pendant les quelques dernières années ont, par la grâce de Dieu, accepté le Sabbat de l'Éternel, nous nous sentons bien plus heureux qu'apparavant, car Dieu soit loué, au lieu de l'indifférence dans laquelle nous étions tombés, nous sommes remplis de courage, car nous éprouvons la bénédiction de Dieu au milieu de nous. Quoique les membres qui composent notre assemblée soient peu nombreux et disséminés, chacun fait des efforts pour avancer dans la voie du salut, et chaque jour de Sabbat nous avons la joie de nous revoir, bien unis pour louer et bénir Dieu, de nous avoir fait sortir des ténébrés de l'ignorance pour nous faire avoir part aux glorieuses promesses de son Évangile par Jésus-Christ, notre Rédempteur.

Pour ma part je ne puis assez remercier Dieu de ce qu'il m'a ouvert les yeux, et de ce qu'il m'a donné de reconnaître les erreurs, dont l'église, de laquelle j'étais membre était imbuë. Il y a cinq mois environ que j'acceptai ces grandes vérités, et depuis ce temps-là je n'ai pu que m'en réjouir, car Dieu me montre clairement que cette dernière réforme, dans laquelle je suis engagé, est sa œuvre. Il y a près de quatre ans que le Pasteur D. T. Bourdeau fit une visite au Ban-de-la-Roche en Alsace, dans l'intention d'y répandre ces bonnes nouvelles; et y tint quelques réunions auxquelles j'assistai, ainsi que plusieurs personnes du village de B., mais Satan veillait. Craignant que quelques âmes ne s'échappassent de ses griffes, il fit tous ses efforts pour anéantir cette œuvre, et notre cher pasteur fut obligé de quitter le village pour chercher ailleurs une terre mieux préparée à recevoir la semence divine. Quoique les peines que notre cher frère a prises pour apporter cette lumière dans notre village, semblent être perdues nous ne perdons point courage, et nous espérons que Dieu fera

germer cette semence au temps qu'il a assigné, car je suis convaincu que, malgré l'indifférence et l'impunité dans lesquelles sont tombés plusieurs personnes soi-disant chrétiennes, il y en a cependant qui croient et agissent, selon les connaissances qu'elles ont reçues. C'est pourquoi nous éprouvons le besoin de leur faire reconnaître l'erreur avec amour, prenant garde de ne point les condamner, mais les encourageant à rechercher l'assistance divine, afin que Dieu les éclaire, et leur donne son Saint-Esprit sans lequel la Bible ne peut être comprise.

Vous reconnaîtrez l'arbre à son fruit, dit la Parole de Dieu. C'est ainsi que nous distinguons l'enfant de Dieu du méchant, car nous ne pouvons appeler Dieu, notre Père si nous ne faisons point sa volonté exprimée dans les dix commandements. Nous-nous dire que nous lui obéissons si nous transgressons l'un de ses commandements? Crovons-nous le servir en marchant d'une manière directement opposée à ses décrets? Lorsque Dieu nous enjoint de sanctifier le septième jour, pouvons-nous impunément transgresser ce commandement et y substituer un décret humain selon l'accomplissement de ces paroles de la prophétie de Dan. 7: 25. «Il prononcera des paroles contre le Souverain, et détruira les saints du Souverain et pensera de pouvoir changer les temps et la loi.» C'est ce qu'il a fait. Ainsi, chers frères, demandons-nous à qui nous devons obéir. Est-ce aux hommes ou à Dieu? et dès que nous aurons résolu cette question, nous devons agir en conséquence. Car quel est le chemin le plus sûr, le chemin étroit ou le chemin large? celui que Dieu nous a tracé ou celui qui vient de l'homme?

Chers frères et sœurs, si nous sommes dans le doute, allons à Christ et il nous éclairera, selon cette parole de l'Écriture: «Réveille-toi, toi qui dors, et te relève d'entre les morts, et Christ t'éclairera. Oui, allons à Lui avec foi, confions-lui nos peines, ouvrons-lui notre cœur, et demandons-lui de nous pardonner nos offenses, car il a promis de le faire pour tous ceux qui s'approcheront de lui avec foi.

Oh! qu'il est doux de se sentir aimé, d'avoir un Ami si puissant, qui peut compatir à nos infirmités; comme on est joyeux dans l'attente de sa venue qui, nous le croyons fermement, ne peut être éloignée. Que Dieu veuille que nous nous préparions pour la venue de notre bon Sauveur, et que nous soyons trouvés veillant et priant.

P. E. GROSHENS.

Un frère de la Suisse écrit:—«Je suis heureux d'avoir appris à connaître la Bible plus parfaitement. Je remercie Dieu de nous avoir envoyé de ses serviteurs pour nous mettre au clair sur ces sujets précieux. Il y a beaucoup de personnes ici qui comprennent la vérité, mais quelques-unes seulement se sont décidés à obéir. Que Dieu nous aide à tous à ne pas oublier que tout passe ici-bas, et que le moment de la fin est bien proche.

«Je suis sincèrement reconnaissant pour tout le bien que j'ai reçu jusqu'à présent, soit par le moyen du journal, soit autrement. Que Dieu bénisse et encourage ses serviteurs. Toute ma famille se trouve heureuse du changement qui s'est opéré chez nous depuis que nous avons reçu la vérité, et elle en éprouve une vive reconnaissance.»

## A LA JEUNESSE.

### FIDÉLITÉ D'UN PETIT BERGER.

GERHARDT était un petit berger allemand, et quoique très-pauvre, c'était un noble enfant.

Un jour, il gardait son troupeau qui paissait dans une vallée sur la lisière d'une forêt, lorsqu'un chasseur sortant du bois lui demanda:

«Quelle distance y a-t-il d'ici au village le plus rapproché?»

«Six milles, monsieur, répondit le petit garçon; mais le chemin n'est qu'un sentier de berger, et il est très-facile de le perdre.» Le chasseur regarda le sentier tortueux et dit:

«Mon garçon, j'ai grand faim et grand soif; j'ai perdu mes compagnons et je me suis égaré; laissez vos brebis et venez me montrer le chemin. Je vous paierai bien.»

«Je ne puis laisser mes brebis, monsieur, répondit Gerhardt. Elles s'égareront dans la forêt, et pourraient être dévorées par des loups, ou dérobées par des voleurs.»

«Eh bien! qu'est-ce que cela fait? demanda le chasseur, les brebis ne sont pas à vous. La perte d'une ou de plusieurs brebis ne

serait pas grand chose pour votre maître, et je vous donnerai plus d'argent que vous n'en avez gagné pendant toute l'année.»

«Je ne puis pas y aller, monsieur, répliqua Gerhardt, très-fermement. Mon maître me paie pour mon temps, et il me confie ses brebis; si je vendais mon temps qui ne m'appartient pas, et que les brebis fussent perdues, ce serait tout comme si je les avais volées.»

«Eh bien! dit le chasseur, voulez-vous me confier vos brebis, pendant que vous irez au village me chercher quelque nourriture et un guide? Je prendrai soin de vos brebis à votre place.»

Le garçon secoua la tête. «Les brebis, dit-il, ne connaissent point votre voix.»

«Ici il se tut.

«Et quoi? Ne pouvez-vous pas vous fier à moi? Ai-je l'air d'un homme déshonné?» demanda le chasseur, d'un ton irrité.

«Monsieur, dit le jeune garçon, vous avez essayé de me détourner de mon devoir, et vous voulez que je manque de parole à mon maître; comment saurais-je que vous me tiendrez parole?»

Le chasseur se mit à rire, car il sentait que le jeune berger l'avait bravement mis à sa place.

«Je vois, mon enfant, lui dit-il, que vous êtes un fidèle garçon. Je ne vous oublierai pas. Montrez-moi le chemin, et j'essayerai de le trouver tout seul.»

Gerhardt offrit ensuite au chasseur le contenu de sa panetière. Ces grossiers aliments furent acceptés et dévorés avec plaisir. Bientôt ses serviteurs arrivèrent, et alors Gerhardt découvrit à sa grande surprise, que le chasseur était le Grand Duc, à qui appartenait tout le pays environnant. Le duc fut si satisfait de l'honnêteté du jeune garçon qu'il le fit venir vers lui bientôt après et fit faire son éducation. Plus tard Gerhardt devint un homme grand et puissant, mais jusqu'à la fin de sa vie, il resta honnête et véridique.

«Celui qui est fidèle dans les petites choses sera aussi fidèle dans les grandes; et celui qui est injuste dans les petites choses sera aussi injuste dans les grandes.» Luc 16: 10.

### UNE CONVERSATION AU SUJET DU TABAC.

«MÈRE, combien de tabac faut-il pour faire un sermon?»

«Que voulez-vous dire, mon fils?»

«Mais, je veux dire, combien mon père mâche-t-il de tabac, et combien fume-t-il de cigares pendant qu'il prépare un sermon?»

«Mais le tabac et les cigares ne font pas le sermon, n'est-ce pas?»

«Je ne sais pas s'ils le font, il aident du moins; car j'ai entendu mon père dire à Mr. Morris, le pasteur qui a prêché pour lui dimanche dernier, qu'il ne pouvait jamais écrire sans un bon cigare. C'est pourquoi je pensais que c'est le tabac qui fait le sermon, ou au moins la meilleure partie.»

«Mon fils, je suis choquée de vous entendre parler ainsi!»

«Eh bien, ma mère, je répétais seulement ce qu'a dit mon père, et ce que je pensais de ses paroles. Il disait qu'un bon cigare lui calmait les nerfs, lui faisait du bien, chassait le noir, le mettait de bonne humeur, et stimulait son cerveau, de sorte qu'il pouvait mieux travailler. J'ai pensé que si je pouvais aussi avoir quelque chose pour stimuler mon cerveau, je pourrais mieux étudier; et la première fois que j'aurai à résoudre un problème difficile, je me procurerai un cigare et je verrai si cela ne m'aidera pas. Vous savez que vous m'avez dit souvent que si je suivais l'exemple de mon père, je ne pourrais pas m'égarer, et maintenant, j'aimerais quelques cigares pour stimuler mon cerveau, afin de pouvoir être le premier de ma classe.»

«J'espère que je ne verrai jamais mon fils avec un cigare à la bouche; ce serait le premier pas vers la perdition.»

«Vous ne pensez pas que mon père soit perdu, n'est-ce pas? Et il a fait bien des pas depuis qu'il a fumé son premier cigare.»

«Je pense, mon fils, que votre père se trouverait bien mieux sans cigare, ni tabac sous aucune forme; mais il a pris l'habitude d'en user lorsqu'il était jeune, et maintenant il lui est très-difficile de quitter cette habitude.»

«Mais mon père dit que «nous ne devons pas contracter de mauvaises habitudes, que c'est un péché de se laisser dominer par elles.» Il n'y a pas longtemps que je l'ai entendu prêcher cela dans l'un de ses sermons. Il y a le vieux Tom Jenkins qui boit beaucoup. Je suis sûr qu'il trouverait un peu difficile de cesser de boire de l'eau-de-vie. Mais mon père dit que «lorsqu'un homme s'enivre, il ne doit pas s'exercer en disant qu'il a pris l'habitude.» Il dit que «l'on doit s'armer de résolution et de cou-

rage moral pour se débarrasser des mauvaises habitudes.»

«Mais, mon fils, fumer est une chose un peu différente de boire de l'eau-de-vie et de s'enivrer.»

«Oui, je le sais, ma mère, mais j'allais dire que si c'est une mauvaise habitude de fumer, mon père l'aurait abandonnée depuis longtemps; que s'il pouvait écrire tout aussi bien, et faire autant de bien, sans employer de tabac, il ne dépenserait pas autant d'argent pour s'en procurer. Quand je veux acheter des pastilles, ou un petit bâton de sucre d'orge, mon père me dit que je ferais mieux de me refuser ces choses-là, et de conserver mon argent pour la boîte des missions. J'ai entendu Deacon Tomkins dire que ses cigares lui coûtaient par an, 300 dollars (fr. 4,500); car il ne fait usage que de la meilleure qualité; et ils sont importés. Il l'a dit à mon père lorsqu'ils fumaient ensemble dans le cabinet d'études après-midi pendant que j'étais d'apprendre ma leçon d'arithmétique. Dites, ma mère, pensez-vous que mon père, le diacre, tant de ministres et tant d'hommes savants qui donnent des conférences sur le sujet de la tempérance, et beaucoup d'autres braves gens, dépenseraient tant d'argent pour entretenir de mauvaises habitudes? Mais pense: un peu, la somme que Deacon Tomkins dépense pour ses cigares entre-tiendrait un missionnaire pendant une année entière. S'il vous plaît, ma mère, donnez-moi de l'argent pour acheter quelques cigares.»

«Mon fils, vous pouvez causer de cette affaire avec votre père. Demandez-lui si pense qu'en fumant vous perfectionnez dans les bonnes habitudes, et si vous améliorerez votre santé. Je crois qu'il vous dira que l'habitude de fumer ne peut que vous être nuisible.»—Extrait.

### LA CHARITÉ VOILE LE PÉCHÉ.

UNE jeune pianiste donnait des concerts dans les provinces de l'Allemagne, et pour se faire un renom, elle se donnait comme élève de Liszt. En arrivant dans une petite ville, elle fit annoncer un concert; mais quels ne furent pas son étonnement et sa frayeur, de voir sur la liste des nouveaux arrivés à l'hôtel, le nom de «M. l'abbé Liszt». Comment se tirer de là? Sa fraude ne pouvait manquer d'être découverte et elle ne pourrait plus donner de concerts; elle voyait déjà son avenir ruiné. Toute tremblante, elle se présenta devant le maître, pour lui faire l'aveu de sa supercherie et implorer son pardon. Elle se jeta à ses pieds, et le visage baigné de larmes, lui raconta l'histoire de son passé. Orpheline d'un bon aïeul, pauvre, ne possédant que son talent, la jeune fille croyait ne pouvoir surmonter les obstacles qui encombraient son chemin qu'en se servant du nom célèbre de Liszt.

«Bien, bien, dit le grand artiste, en l'aidant à se relever, nous verrons, mon enfant, ce que nous pourrons faire. Voilà un piano; fais-moi entendre un morceau destiné au concert de demain.»

Elle obéit; le maître se mit auprès d'elle, lui donna quelques conseils, lui suggéra quelques changements, et comme elle achevait son morceau, il lui dit:

«A présent, mon enfant, je t'ai donné une leçon de musique, te voilà élève de Liszt.» Avant qu'elle eût pu balbutier quelques paroles de reconnaissance, Liszt lui demanda:

«Les programmes sont-ils imprimés?»

«Non, monsieur, pas encore.»

«Alors, fais mettre sur le programme que tu seras assistée par ton maître, et que le dernier morceau sera exécuté par l'abbé Liszt.»

Une nature vulgaire aurait trouvé là une occasion de punir cette pauvre jeune fille, qui l'aurait mérité sans doute, s'étant indûment prévalu du nom de Liszt; l'illustre musicien n'aurait eu qu'à dire la vérité, qu'on lui aurait certainement demandée, et quoi de plus juste que de dire la vérité. Mais la charité est ingénieuse à couvrir une multitude de péchés. Heureux ceux qui, entrant dans les secrets de Dieu même, savent transformer le mal en bien!

Reconnaissons aussi que cette jeune fille très-comptable sans doute, prit le meilleur parti, en allant se jeter aux pieds de l'homme généreux dont elle avait usurpé le nom. Eh quoi! si nous sentant profondément惭愧 devant Dieu, nous allons nous jeter dans les bras de sa miséricorde, serait-il possible que notre Père céleste nous repoussât!—Extrait.

—BEAUCOUP de fleurs s'épanouissent au soleil, une seule le suit dans sa course. Mon cœur, imite celle-là; ne te contente

pas d'être ouvert à ton Dieu; mais marche selon ses commandements.

—Les personnes aimantes et aimables seront sûrement aimées.

## École du Sabbat.

### QUESTIONS BIBLIQUES POUR ÉCOLES ET FAMILLES.

#### LEÇON X.

##### LE SECOND ROYAUME.

1. Quel fut le second royaume universel? Dan. 5; Esd. 1; Jér. 51: 7-11, 28.
2. De quelle manière devint-il universel? Rép. Par la conquête de Babylone.
3. Quand Babylone fut-elle renversée? Rép. 538 ans av. J.-C. Voyez la marge de Dan. 5, et l'histoire ancienne de Rollin.
4. A qui fut donné le gouvernement du royaume? Rép. A Darius le Mède. Dan. 5.
5. Voyez l'histoire ancienne de Rollin.
6. Quelle partie de la statue représentait le royaume médo-persan?
7. Par quoi était-il représenté dans la vision de Daniel?
8. Quel symbole représente le mieux le caractère cruel, tenace et inflexible des Médes et des Perses?
9. Que suppose-t-on que représentent les crocs (côtes trad. angl.) dans la gueule de l'ours? Rép. La Babylone, la Lybie et l'Égypte, trois provinces que les Perses opprimèrent gravement.
10. Par qui l'empire médo-persan fut-il renversé? Rép. Par Alexandre-le-Grand, roi de Grèce. Dan. 8. Histoire ancienne de Rollin.
11. En quelle année fut-il renversé? Rép. En 331 av. J.-C. Histoire ancienne de Rollin.
12. Pendant combien de temps fut-il un royaume universel?

#### LEÇON XI.

1. Quel fut le troisième royaume universel? Dan. 2: 39; 8.
2. Quand devint-il universel? Rép. L'an 331 av. J.-C.
3. Par quoi ce royaume était-il représenté dans la grande statue?
4. Par quoi était-il représenté dans la vision des quatre bêtes?
5. N'y avait-il pas quelque chose dans le premier symbole qui pouvait indiquer la célérité du mouvement et la rapidité des conquêtes, qui caractériseraient ce troisième royaume?
6. De quelle manière le second symbole indiquait-il ces traits caractéristiques?
7. Quelles étaient les particularités de cette bête indiquant la division de l'empire grec en quatre parties? Chap. 7: 6.
8. Quel était le nom du quatrième royaume universel? Voyez la leçon cinq.
9. De quelle manière fut-il mis en rapport avec le peuple de Dieu, et comment trouva-t-il ainsi une place dans le récit prophétique? Rép. En formant une ligue avec eux.
10. Quelle était la nature de cette ligue? Rép. Les Juifs convinrent qu'ils n'aideraient pas les ennemis des Romains, et les Romains s'engagèrent à protéger les Juifs.
11. Quand cette ligue fut-elle faite? Rép. 161 ans av. J.-C.
12. Combien donc dura le royaume des Grecs?
13. Récapitulez la leçon trois.

## NÉCROLOGIE.

NOTRE sœur Julie Willeumier de Tramelan, Jura-Bernois, s'est endormie dans le Seigneur, Sabbat, le 10 janvier, à 4 heures et demie du matin à l'âge de 43 ans. Il y a environ sept ans que son mari est mort, et depuis lors cette chère sœur a souffert continuellement plus ou moins. Pendant les deux dernières années de sa vie, elle a dû garder le lit, aussi a-t-elle été heureuse de voir approcher la délivrance qu'elle avait tant souhaitée. Sa connaissance ne lui fit tant défaut un seul instant, et sa foi en Christ fut ferme jusqu'à sa fin.

Sœur J. W. laisse trois orphelins qui ont besoin d'être élevés. Puissent-ils trouver des places qui répondent à leurs besoins. Son ensevelissement eut lieu à Tramelan, le 12 janv. Un nombreux cortège l'accompagna à sa demeure actuelle. Un discours fut prononcé par l'écrivain de ces lignes sur Job 14: 1, 2. J. ERZENBERGER.

«Le mot rendu par ciocs devrait être rendu par côtes dans la Bible anglaise, car le mot hébreu est ainsi défini par Gésenius, le grand hébraïste, et il est ainsi traduit dans la version des Septante.

